JOURNAL

HISTORIQUE

LITTERAIRE

15. JANVIER.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique.

Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.





JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTERAIRE.

15. JANVIER.

178б.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Du commerce de l'ame & du corps, traduit du latin d'Emmanuel Swedenborg, par Mr. P. A la Haye, chez Gosse; à Liege, chez Lemarié. 1785. 150 p. in-8°.

Races à la bizarrerie de nos goûts & l'ardeur factice de nos enthousiasmes, les ouvrages de Swedenborg sont aujourd'hui recherchés, & l'on en fait de toutes parts des traductions. M^r. l'abbé Pernety à Berlin a publié une traduction françoise des Merveilles du ciel & de l'enfer. M^r. B. L. à Londres a traduit le traité de la Nouvelle-G a Jérusalem

Journal hift. & litt.

00 Jérusalem & de sa doctrine céleste. Mr. Brumore en Suisse a traduit le traité Des charmes de l'amour conjugal. Mr. Peraut à Paris a traduit le traité De la liaison entre le spirituel & le matériel, ou du commerce établi entre l'ame & le corps, dont on vient de publier à la Haye chez P. F. Gosse une édition augmentée d'un discours préliminaire. & de plusieurs pieces sur la vie & les écrits de Swedenborg. Il y a plus : Swedenborg devient fondateur d'une nouvelle fecte. qui est déja très-répandue à Londres; on la connoît aussi à Paris sous le nom de Mareinistes, & elle y fait des progrès. Car telle est la trifte mobilité de la raison humaine: dès qu'une fois elle a fermé les yeux à la lumiere de la foi, aux dogmes présentés avec la fanction divine, elle ne fait plus qu'errer au gré du caprice & de la féduction. & s'attache à la premiere illusion accréditée iusqu'à ce qu'il s'en présente une autre plus imposante ou plus conforme à l'humeur du moment !

Les ouvrages de Swedenborg font un mélange de vérités & d'extravagances; la raison. la religion . le fanatisme & la sottise y parlent tour à tour. On ne peut lui refuser quelques connoissances isolées & incohérentes dans les mathématiques, la physique, l'histoire naturelle l'anatomie la métaphysique (a), la théologie; mais on peut douter

⁽a) Voici un passage qui vaut peut-être mieux que tout le système des idées innées.

qu'avec tout cela il eût la tête bien organifée. Il fe mêloit d'annoncer les choses futures, ou cachées; il étoit en correspondance avec les ames des morts; il alloit fouvent en enfer &c. Ses partifans racontent " qu'un , jour qu'il étoit à la cour de Suede, la Reine lui aïant demandé, s'il y avoit longtems, qu'il n'eût été en enfer, s'il n'y avoit pas vu son frere? & le pria . la premiere fois, qu'il y retourneroit, de lui sa faire ses complimens. Peu de semaines après. Swedenborg de retour d'un voiage. , qu'il avoit entrepris, reparut à la cour; la Reine se souvenant de la commission . ont il s'étoit chargé, lui dit : Hé bien. s Swedenborg, avez-vous été en enfer? Avez-vous vu mon frere? Lui avez-vous , fait mes complimens? A quoi Swedenborg aiant répondu affirmativement , la Reine poursuivit: Et que vous a-t-il dit? Ah! Madame, devant tout le monde je n'oferai.... Elle fait venir Swedenborg près d'une fenêtre, où il prononce deux ou trois mots; & la Reine tombe foible, évanouie; on la secourt, & après être revenue à elle elle dit : Swedenborg vient de

[&]amp; L'homme est naturellement enclin & porté » à la croïance & l'adoration de Dieu, par » l'influence immédiate de Dieu dans fon » ame; influence qu'il lui faut étouffer pour passer à l'athéisme ». ____ Ce qui est dit à la page 16, 17, 18 contre le matérialisme, est également raisonnable.

Journal hift. & lies.

me dire une chose qui n'étoit sque que de mon frere & moi ... Il paroît que Sw. parle de cette anecdote à la p. 45 & 120 du traité du Commerce de l'ame & du corps, que nous annonçons ici, & qu'il la reconnoit pour véritable. On y trouvera bien d'autres choses plus étonnantes encore. Les Ex-Tésuites ne seront pas peu réjouis d'apprendre (p. 129) que le Roi Stanislas, Duc de Lorraine, leur ancien ami, est actuellement leur général en Russie, ainsi que Sw. l'a appris d'une maniere bien authentique, après l'avoir vu en personne transporté dans les régions septentrionales. Mais par un rabat-joie auquel ils ne s'attendront pas après cette bonne nouvelle, ils fauront que Sw. a eu aussi des entretiens avec Ganganelli . & qu'après sa mort le Pontife avoit causé un jour entier avec lui (p. 130). Ce qui cependant les raffurera un peu fur cette longue conversation, c'est que G. alla ensuite vers une congrégation formée de Jésuites à laquelle il présida pendant deux mois.

Quant à la notice biographique de ce thaumaturge, il a foin de nous la donner lui-même en plus d'un endroit. " Je suis né s, à Stockholm le 29 Janvier 1689; mon pere se nommoit Jesper (Gaspar) Sweds, berg, & étoit évêque de West Gothie.... Je commençai mes voïages en 1710. Je visitai d'abord l'Angleterre, ensuite la Holsplande, puis la France & l'Allemagne. Je revins en ma patrie en 1714. En 1716 jeus de fréquentes conversations avec

Charles XII Roi de Suede, qui cette année-là même me nomma à la charge d'Afse feffeur au college métallique, charge que 1'ai continué de remplir jusqu'à 1747. l'ai es été anobli par la Reine Ulrique - Eléonore en 1719 & fus surnommé Swedenso borg. ... Je suis par invitation affocié de " l'académie roïale de Stockholm, & n'ai se jamais defiré d'être d'aucune autre acadé-» mie ou communauté; d'autant que je fuis so membre de la société des Anges, dans » laquelle on n'a pour fujet de convers fation & d'entretien que des matieres spi-» rituelles & céleftes; tandis que dans nos » fociétés littéraires l'attention est unique-» ment captivée par des matieres qui con-» cernent le corps & ce monde. En 1734 , je publiai mon Regne minéral, à Leipsig en 3 vol. in folio; & en 1738, je fis un » voiage en Italie, où je féjournai un an » tant à Venise qu'à Rome.... Il a plû à » Dieu de se manisester lui-même à moi, son so ferviteur indigne, en m'apparoissant perso sonnellement en 1743 pour ouvrir en moi une vue du monde spirituel. & me renso dre capable de converser avec les esprits » & les anges; privilege qui m'a été continué jusqu'à ce jour. Dès-lors je commenes cai à imprimer divers arcanes inconnus " jusqu'ici, concernant le ciel & l'enfer, 1) l'état des hommes après leur mort, le , vrai culte de Dieu, le sens spirituel des Ecritures & bien d'autres vérités importan-99 tes. 20

Journal hift. & liss.

Ce fanatique est mort à Londres en 1772 dans la 84°. année de son âge. Il n'y a genre de folie ni d'hérésie qui ne se voie dans ses écrits. Toutes les platitudes accumulées contre les Catholiques & les plus grossieres calomnies y sont constamment répétées. A la page 60 il se décide clairement pour l'hérésie d'Eutychès. Les Livres saints y sont expliqués d'une maniere arbitraire, ridicule & souvent indécents.

Tel est l'insensé qui est parvenu à former une espece de secte, qui s'accroît & trouve des adeptes parmi les gens même atteints de philosophie. Punition évidente & parsaitement digne du Dieu de toute lumiere, qui aujourd'hui, comme dans tous les tems, aveugle les esprits indociles & rebelles, & en fait des prodiges de stupidité & de solie, pour avoir fermé les yeux aux vérités éclatantes & vivisiantes de la soi & même à celles d'une raison pure & intégre. (a)

(a) Cum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt... Evanuerunt in cogitationibus suis & obscuratum est insipiens cor evrum... Tradidit illos Deus in reprobum sen-

fum. Rom. I.





Aphorismes de Mr. Mesmer, dictes à l'assemblée de ses éleves, & dans lesquels on crouve ses principes, sa théorie, & les moiens de magnétifer; le tout formant un corps de doctrine, développé en trois cents quarante-quatre paragraphes, pour faciliter l'application des commentaires au magnétisme animal: ouvrage mis au jour par M. Caullet de Veaumorel. Troisieme édition, dans laquelle on trouve les moiens intéressans de magnétiser d'intention. A Paris, chez M. Ouinquet, vol. in-80. de 240 pag. Prix 3 liv.

Uoique Mr. Mesmer ait expressément défavoué ces aphorismes, ses disciples affidés n'en affurent pas moins qu'ils font bien réellement de lui & qu'ils font même toute la base de ses opérations. Il y a cependant des choses si étranges qu'on ne peut les expliquer que par la folie ou la magie : libre aux lecteurs. aux spectateurs, aux magnétiseurs & magnétifés de choifir entre les deux *. Le morceau qui suit ces Aphorismes, n'est pas moins cut 1784 p. 231. rieux. Il a pour titre: Détails servant de - 15 Nov. fuite aux Aphorismes de Mr. Mesmer, & 1784 p.472. a été adressé de Lyon à Mr. de Veaumo- 1785 p. 231. rel, en date du 24 Février 1785, par Mr. le chevalier de C.... C'est-là qu'on trouve les moiens de magnétiser d'intention. On y

Journal hist. & list.

95

dit qu'une personne même ignorant l'ana, tomie, dirige simplement son intention ou
, son imagination sur la partie du corps
, qu'elle a jugé affectée, & telle qu'elle peut
, la comprendre en fixant son idée sur l'ob, jet qu'elle yeut traiter. Un homme qui
, magnétise de cette maniere, a parfaite, ment l'air d'un mouton qui rêve: attendu
, qu'il ne doit point être distrait ,. Cette méthode abstraite, ajoute t-on, qui a hesoin d'une
foi à l'épreuve, peut agir à des distances
plus considérables que cinquante lieues.

plus confidérables que cinquante lieues. Voici quelque chose de plus extraordinaire qu'on lit à la fin de cet article. " C'est la .. description d'un nouveau & singulier moien de magnétiser les malades, sans le secours du baquet, d'hommes, ni d'animaux. Ce moien emploié par un R. P. qui a acquis e de la célébrité dans l'art de traiter magné-, tiquement les malades, confifte à placer so fur la partie malade un corps dense, de maniere que cette partie, située horizontalement, se trouve pressée par la gravitation naturelle du corps le plus denfe & le plus lourd que le malade puisse supporter. . Par exemple, si un homme a un engorgement au foie & au mésentere, il s'agit de le coucher horizontalement, comme and dans un lit. & de lui appliquer fur la région du foie & de la ligne blanche, une ou plusieurs pierres, morceaux de fer, de plomb, &c. d'une pesanteur déterminée. fuivant que le malade a plus ou moins de force pour les supporter, sans étouffer,

15. Tanvier 1786. on laisse le malade ainsi en presse autant » qu'il peut le fouffrir . & on répete le plus , fouvent qu'il est possible.... Il est aisé de conclure que cette facon de magnétifer par l'application d'un corps lourd fur les parties malades, est fondée fur la suppo-. fition d'un fluide universel qui fait gravise ter les corps vers le centre de la terre. & dont on détermine l'action par l'applica-, tion d'un corps denfe sur la partie malade. D'après cette opinion, des magnétisans se zélés ont voulu prétendre que tous ceux qui avoient recouvré la vie qu'ils avoient effectivement perdue, de l'avis des médecins. ne la redevoient, après leurs inhumations au'à ce fluide universel qui la leur avoit rendue, à l'occasion de sa gravitation déterminée par les quantités de pierre ou de terre dont ces prétendus morts avoient été couverts après leurs enterremens. » Le public pourra apprécier la vérité d'un pareil fyftême; & l'enterrement devenant peut être un remede pour les malades, sera pour eux un objet de consolation. d'autant plus qu'ils pourront avoir encore l'espérance, après leur mort, de revenir de leur maladie par ce moien étrange. d'échapper au médecin & à la médecine; pourvu toutefois qu'on leur ménage un ofoupirail pour les laisser reprendre leur , respiration abolie, & qu'on ménage. e comme le fait le magnétifant le poids on doit charger leur corps. Ce moien so fera auffi desirer d'être enterré avant les 98

, vingt quatre heures, dans la crainte que cet espace de tems ne devienne un peu propier de ce magnétisme confolant ,...

Voici quelques ouvrages relatifs au même objet:

ARA

La Mâçonnerie mesmérienne, ou Leçons prononcées par Fr. Mocet, Riala, Themola, Seca & Célaphon, de l'Ordre des freres de l'harmonie, en loge mesmérienne de Bordeaux, l'an des influences 5784, & du Mesmérisme le 1; par M. J.-B. B * * * D. M. a Paris, chez les marchands de nouveautés. 1784. 85 pag. in 8°.

C'est une plaisanterie contre le magnétifme, dans laquelle l'auteur montre beaucoup d'érudition. Cette brochure ne doit pas être négligée par ceux qui forment des recueils

pour & contre le magnétifme.

490

Examen physique du magnétisme animal; Analyse des éloges & des critiques qu'on en a faits jusqu'à présent; & Développement des véritables rapports sous lesquels on doit en considérer le principe, la théorie, la pratique & le secret; par Mr. Carra. A Paris, chez Onfroy, 1785. 98 pag. in-8°. Prix 36 sols.

"Les phénomenes d'économie animale, s, dit M^r. Carra, qu'on a si fort admirés dans s, la pratique de M^r. Mesmer, n'appartiennent se pas à un magnétisme animal; puisque le magnétisme animal est un mot vuide de .. fens: ils n'appartiennent pas non plus au . fluide universel de Mr. Mesmer, puisque ce fluide ne tient ni à l'aimant, ni à l'électricité; & que le corps humain est une machine électrique & magnétique en .. même tems (jusqu'ici il paroît que Mr. Carra a raison *; mais je crois qu'il se trompe dans ce qui suit). Mais ils appartiennent immédiatement à un fluide universel admis & reconnu par les plus grands o philosophes & vrais physiciens & médiatement au contact des atmospheres des . corps. Ainsi il ne reste à Mr. Mesmer d'autre mérite que celui d'avoir réveillé l'attention des favans fur la doctrine du magné-, tisme animal, & d'autre avantage que ce-. lui de nous avoir forcés de lui enseigner affez de phyfique pour calmer fes prétentions & l'enthousiasme de ses partisans. ...

色彩色

Spatantigarude, vicux conte nouveau, A Paris chez Cailleau 1785. 1 vol. in-8°. de 86 pag.

Satyre contre la personne & les opérations de M., raisonnable pour le sonds, mais écrite d'une maniere assez gauche pour ne pas trouver beaucoup de lecteurs. L'auteur s'est senti si peu de talent pour faire rire qu'à la p. 55 il a dû recourir à la plus pitoïable platitude contre l'Inquisition, lieu commun qui décele le désaut de talent plus encore que la subversion des principes.

100 Journal hift. & lies.

dote tant foit peu intéressante qu'on y apaprend, c'est que M. a voulu établir son la boratoire à Berlin, & que le Roi de Prusse ne lui à donné que trois jours pour quitter ses Etats.

5 500 C

Une lettre angloise qui se trouve dans l'Evening-Post du 21 Décembre 1784, contient sur le magnétisme les observations suivantes.

" La doctrine du magnétisme animal a eu beaucoup de vogue le fiecle dernier. Ce fut une source abondante de charlatanerie & d'imposture dans cette contrée comme dans plusieurs autres de l'Europe. En 1637 un nommé Leverett, jardinier de profession, fut cité devant le college des médecins de Londres, pour avoir, dit-on, guéfi plusieurs perfonnes en les frottant de fes mains, " il affuroit qu'en faisant cette opération, il fortoit de son corps tant de vertu & de for-. ce qu'il ne pouvoit les recouvrer que plun fieurs jours après ... Il disoit encore que les draps dans lesquels il dormoit étoient un remede spécifique pour nombre de maladies. Cet ignorant étoit devenu l'idole de la populace. Après qu'il eût été mis en lieu de fûreté, comme un imposteur, on sut obligé de le relâcher pour appaifer les rumeurs de cette populace. ..

"Trente ans environ après Leverett, le nommé Gréatrix amassa beaucoup d'argent par une semblable manceuvie. On imprima

15. Janvier 1786. les détails de ses cures en 1688 : on crut même qu'il dût en grande partie sa renommée au célebre Boyle, qui le regarda comme un homme extraordinaire. S'il a été possible d'en

imposer à Boyle, que penserons-nous de tous ces prétendus adeptes fourrés qui font aussi peu faits pour croire que pour voir? Car le gros de l'humanité regarde sans voir, & n'a

d'opinion que pour n'avoir pas de jugement.

" Depuis ce tems-là cette doctrine vision-

naire du magnétisme étoit tombée dans l'oubli qu'elle méritoit & avoit été abandonnée. Enfin elle vient de se reproduire avec cet enthousiasme qui est toujours l'aveugle panégyriste de l'erreur & de la grossiere ignorance: mais où? Dans une capitale dont le moindre individu perdroit la tête pour soutenir qu'il a du bon sens; dans une capitale où l'on se croit être à la source de la lumiere. où l'on n'ignore de rien, où l'on fe rit de toutes les opinions, en adoptant toutes les erreurs; parce qu'il faut plutôt croire un mensonge que de passer pour un être non penfant. Eh! ne vaut-il pas mieux ne pas penser que de penser mal? Mais le liévre de la Fontaine rêvoit en fon gîte : on peut au moins rêver à Paris. ..



Acta Sanctorum Belgii selecta, quæ tum ex monumentis sinceris, necdum in Bollandiano Opere editis, tum ex vastissimo illo Opere, servata primigenia scriptorum phrasi, collegit, chronologico ordine digesti, commentariisque ac notis illustravit Josephus Ghesquierus presbyter, operam conferente Cornelio Smetio presbytero. Tomus 3^{us}. Bruxellis, typis M. Lemaire. 1785. 1 vol. in-4°. de 736 p. Se trouve à Luxembourg, chez l'imprimeur du Journal, & à Liege, chez Lemarié.

15 Nov. 1784. p 422.

E troisseme volume, dédié à S. A. le prince de Salm, évêque de Fournai acheve la moitié de cette savante & édifiante collection; il commence à l'an 655 & finit à l'an 671. Les principaux Saints dont il contient la Vie, font St. Bavon, St. Sigebert Roi d'Austrasie. Ste. Gertrude de Nivelle. St. Eloi St. Remacle &c. L'histoire de ces Saints paroîtra sans doute très-indifférente aux esprits superficiels ou corrompus mais elle fixera les regards de quiconque fait apprécier les fruits de l'instruction & de l'exemple, qui connoît l'effet de la religion & de la piété sur les mœurs publiques, sur les ressorts & les liens de la société humaine. & qui savent que parmi ces respectables per-. fonnages il s'en trouve plufieurs auxquels nous fommes redevables de l'extinction du paganisme dans nos provinces, dont les lumieres

15. Janvier 1786.

mieres & le zele nous ont delivrés de toutes les horreurs qui dégradoient nos fauvages & fanguinaires ancêtres, & auxquels nous devons ce qu'il y a de justice, de décence, de douceur & d'humanité parmi nous (a). M. l'abbé G. observe que les moines irlandois surtout se sont distingués dans cette carrière de charité & de véritable bienfaisance : Quamvis Belgica nostra saculo septimo tantum foverit in finu suo Sanctorum numerum, qui patriam suam tum vita sanctitate tum miraculorum etiam fulgore illustrarunt , quantum vel ex hisce actis licet colligere; plurimum tamen debet Hibernia insula tunc merito fanca appellanda, utpote virorum verè apostolicorum parenti, quibus ed perfectionis ascendere fuit animus, ut relictis omnibus

⁽a) Voïez le Mémoire de Mr. des Roches sur la religion des peuples de l'ancienne Belgique, dans les Mem. de l'acad. de Brux. t. 1. p. 422. On ne peut lire sans frémir ce qu'il dit en particulier des sacrifices humains, & des plus cruelles exécutions suggérées par un fanatisme atroce & antropophage. Après quoi il ajoute. « On voit par-lè » combien cette horrible coutume étoit invéntée. Les Romains la combattirent vainement; souvent ils s'en souillerent eux-mêmment; souvent ils s'en souillerent eux-mêmmes. C'est l'Evangile qui seul a pu l'abon lir ». Paroles qui corrigent ce qu'il peut y avoir de peu exact à la p. 504 d'un autre Mémoire, & qui prouvent assez que la misson de sc. Boniface seroit mal earacterisse par des fortunes à faire & par de l'argent à gagner.

nibus sponte exsularent, in hasce regiones divinum, quo ardebant, ignem illaturi. (2)

Ces différentes Vies sont enrichies de dissertations très-savantes, de notes critiques. géographiques &c. L'ouvrage est terminé par des tables qui facilitent les recherches & préfentent les diverses matieres sous les points de vue les plus propres à les faisir d'abord. A la p. 171 il y a une dissertation pleine d'érudition & de justesse sur les chanoinesses nobles des Païs-bas. On y prouve contre le P. Mabillon que la plûpart des chapitres de chanoinesses n'ont pas été dans leur origine ni ensuite des Bénédictines. Cette dissertation n'est pas de Mr. l'abbé Ghesquiere, mais de son coopérateur Mr. Smet. Si on en juge par cette piece, & quelques autres qui sont de lui ou auxquelles il a eu part, la science hagiographique & la critique en général ne peuvent que gagner à cette affociation. & dans le cas que la mort ou des infirmités enleveroient Mr. G. à ses travaux, ils ne manqueroient pas de continuateur. (b)

Ce qu'on lit p. 358, n'a peut-être pas toute l'exactitude ordinaire aux deux habiles critiques. " Belisia, belgicè Bilsen oppi-

, dum

⁽a) Diverses consid. fur la vie des Saints, & des grands hommes formés par la religion, 15 Juillet 1779, p. 414. _____ 15. Sept. 1783;

p. 96.
(b) C'est le même, auquel l'académie de Bruxelles vient de décerner le prix de la question historique proposée en 1783 (15 Nov. 1785, P. 465).

TOR. dum Wintershovio sesquileuca horaria fere difftum , habet amplissimam virginum canonicarum abbatiam ,. Il paroît que Bilfen est ici confondu avec Munster-Bilsen. Bilsen est une petite ville de la principauté de Liege, & Munfter-Bilsen un bourg avec un chapitre de chanoinesses à 3 de lieue Nord de Bilfen. Wintershoven est à environ deux

lieues & demie de Munster-Bilfen.

le dois ajouter un mot touchant ce qui est dit au tome précédent, p. 49, de la victoire remportée par Clovis sur les Allemands. que quelques auteurs croient avoir été remportée aux environs de Strasbourg. Quand j'ai dit dans le Journal du 1 Août 1783. p. 480 que cette opinion étoit insoutenable. i'ignorois que ce fût celle du favant Henschenius, & ne prévoiois pas non plus que Mr. Ghesquiere l'adopteroit. Je conviens sans peine que ni l'un ni l'autre ne peuvent être foupçonnés de prédilection pour des fentimens invraisemblables. Mais je persiste avec D. Ruinart, Henri de Valois & la plûpart des critiques, à placer cette bataille à Zulpich. L'argument que le P. Henschenius tire du voisinage du Rhin dont il est fait mention dans les deux Vies de St. Vast , ne peut embarrasser ceux qui observent 1º. Que Zulpich n'étant qu'à 5 lieues de ce fleuve, deux armées immenses ont du être par leurs flancs très-rapprochées de ses bords. 2°. Que lorsqu'on parle à une grande distance de certains objets, la narration les rapproche. En Espagne par exemple & en Ha

Pologne, on parlera de Fribourg, de Francfort, de Heidelberg comme situés près du Rhin, quoiqu'ils soient à plusieurs lieues de distance, & nous parlons tous les jours dans le même fens & la même latitude des bords du Tage & du Mississipi. Or l'on sait que dans les anciens tems des pais affez peu éleignés paroiffoient être à une distance immense, comme l'on voit par la chronique hongroise de Thurocs & cinquante autres & qu'on parloit des endroits de ces contrées avec une inexactitude même dans la description de batailles, qu'on ne nous pardonneroit pas aujourd'hui à l'égard du Monoemugi. 3°. Que si réellement les Allemands avoient été défaits exactement sur les bords de ce fleuve, ils y eussent été précipités par les vainqueurs, ou s'y fussent noiés eux-mêmes en voulant regagner leur pais, ce que nous ne lisons nulle part & ce qui devoit certainement faire partie de la relation. Et si l'on suppose que la bataille se donna de l'autre côté du fleuve. Clovis le passa donc deux fois. & cette circonstance méritoit bien un petit mot dans la description du combat. ... Un argument plus spécieux pour les adversaires de l'opinion reçue. est que Clovis après la bataille passa par Toul & Verdun & se rendit delà à Rheims: mais qui peut rendre raison de tous les chemins que prennent les Rois & les armées? On fait que fouvent ils n'en ont pas choix; & pour l'ordinaire ils ont des raisons de direction que l'on ne fait pas ou que l'on ne fait plus.... Or ces deux argumens une

15. Janvier 1786.

fois mis de côté, les raisons pour Zulpich subsistent en entier; & je les crois très-convaincantes, sur-tout lorsqu'on y joint des obfervations tant topographiques qu'historiques & traditionnelles du pais. Mais ce n'est point ici la place de discuter plus amplement cet objet.



Lectiones theologicæ de matrimonio, quas in suis scholis habet facra facultas nanceiensis. Nanceii, apud viduam Bachot. 1785. 1 vol. in-12 de 322 p.

L'Est affurément un foin bien digne des chefs de l'Eglise & de l'Etat, de multiplier les écoles où la vraie & pure doctrine catholique est enseignée exclusivement à tous les systèmes d'innovation & de corruption dont l'enseignement public est malheureusement atteint. L'université de Nancy (c'est celle de Pont-à-Mousson, transférée dans cette capitale de la Lorraine) ne contribuera pas peu à conserver les notions précieuses qui s'effacent par-tout; fi les autres facultés conspirent à ce but, avec la même ardeur que celle de théologie. Le traité sur l'union conjugale, que nous annonçons ici, prévient bien favorablement pour tout ce que la même faculté publiera dans la fuite, & en particulier pour le cours de théologie dont ce traité est destiné à faire partie. Le nom du respectable Prélat auquel l'ouvrage est dédié, 108 Journal hift. & liet.

est une espece de garantie de l'expectation

publique.

Les trois points de vue sous lesquels l'auteur envisage son objet, sont bien propres à faire fentir son importance, l'étendue & l'efficace de son influence sur le bonheur des peuples, fur la paix & la fanctification des familles, fur l'honneur & les imprescriptibles droits de la religion chrétienne. " Quocunque in ordine spectetur matrimonium, cateris contractibus longe pracellere facile dignof-citur. — Si consideretur in ordine naturali, officium est ad humani generis conservationem & propagationem, ab info natura auctore Deo institutum. - Si in ordine civili, inter reipublica cives mutuas parit amicitiarum & officiorum rationes. ex quibus privatarum familiarum , ipsiusque proinde societatis pax pendet & felicitas. Si demum in ordine Supernaturali, arctiffimam Christi sua cum sponsa Ecclesia unio-nem significat, rebelli medetur concupiscentia atque conjugibus confert gratiam qua juratam fidem inviolate fervent, susceptamque prolem fancte instituant, ac tandem communia conjugii onera patienter ferant, & inter se partiantur aqualiter.

Le favant & orthodoxe auteur traite d'abord de la définition & de la vraie notion de l'union conjugale; en fecond lieu, de fa validité & de sa légirimité; puis de son indissolubilité: suit la doctrine des empêchemens, & de la prérogative de Sacrement dont le Sauveur a honoré cette inexplicable source 15. Janvier 1786.

de la réproduction humaine. — On lira avec une satisfaction particuliere tout ce que l'auteur dit p. 81 de l'inviolable unité de cette conjonction; unité si honorable à l'Eglise catholique, qui seule a sçu la maintenir dans toute sa rigueur, & la préserver de toutes les modifications imaginées par l'inconstance, l'intérêt & la luxure, qui ont ensin introduit parmi les Protestans une vésitable polygamie.

En discutant la question qui regarde le ministre du Sacrement, l'auteur abandonne l'ancienne & commune opinion; mais il lui rend en même tems toute la justice qu'elle mérite, en reconnoissant qu'elle a pour elle l'âge & le suffrage de très illustres docteurs; quoique celle qu'on lui oppose, ne soit pas statim rejicienda (p. 319). En général, on voit assez la répugnance qu'éprouve l'auteur à suivre les opinions modernes, & on diroit qu'il n'a pas eu à cet égard toute la liberté qu'il auroit souhaitée. (a)

On

⁽a) Il est constant que relativement à la question dont il s'agit ici, il doit avoir éprouvé de l'embarras à la page 323; & cet embarras est été plus grand encore, s'il avoit découvert toute l'étendue de l'abus qu'on fait de cette concession.

J'ai connu des docteurs sages & prosonds, qui après avoir longtems enseigné cette opinion (Quòd facerdos sie minister sacramenti), l'ont abandonnée. Si l'estimable auteur avoit pénétré les causes qui l'ont rendu aujourd'hui assez commune; s'il avoit vû les barbouillages divers que des brochuristes.

10 Journal hist. & liet.

On fera très-content de l'ordre & de la clarté que l'auteur a mis dans toute la théorie des empêchemens dirimans; dans ce qu'il dit du mariage des mineurs en France au sujet duquel il rapporte la fameuse déclaration de Louis XIII qui borne leur nullité aux effets civils (a); & sur-tout de la dignité avec laquelle il traite de l'union conjugale comme sanctifiée & élevée à l'ordre des choses religieuses par le divin Législateur des Chrétiens.

Tout cela est déduit avec autant de sagesse & d'orthodoxie que de méthode & de bonne logique. L'on ne peut cependant s'empêcher de desirer quelquesois plus de précision, de vigueur & de ners (b). L'auteur pourroit repousser avec plus de force.

churistes modernes en ont pris occasion de faire sur cette matiere; il eut ôté aux esprits faux & superficiels tout moien de déraisonner; en revenant à un sentiment aussi ancien que simple, naturel, & affranchi de toutes les conséquences d'une tortucuse logique.

(a) Passage remarquable de Bochel & de Blondeau, 1 Mars 1775 p. 328. Opinion de Juenniu, ibid. p. 327. Voiez les Confliver. Synod. de Benoît XIV. L. 9. C. 11. n. 5.

Observ. relatives a cette matiere, 15
Septemb. 1782 p. 124. 15 Avril 1783 p.

(b) Malgre tout le ridicule attaché au de flinguo, au nego majorem, minorem, suppose tum, consequentiam Ge; il est constant que cet usage étoit laconique, net, direct, & touchoit la difficulté d'une maniere exacte & exclusive; qu'il formoit une espece de tacsique

avec cette fierté noble qui démêle & confond l'artifice, certaines objections prifes dans les ouvrages modernes touchant les abus d'autorité reprochés à l'Eglise & à ses ministres: comparer leurs torts à ceux de leurs adversaires, peser les tems & montrer que le mal même étoit alors un bien &c. En difcutant la nature du contrat conjugal. il ou-

intellectuelle, où l'esprit s'exerçoit par un combat réglé, prompt, & d'une décision tranchante. On ne peut le remplacer que par des réponses qui toutes justes qu'elles sont, ont quelque chose de vague & de verbeux, & ne laissent jamais dans l'esprit des jeunes gens un rélultat ferme & précis. J'approuve cependant que Mr. M. se soit conformé à la fausse délicatesse d'un siècle inconsidéré. Si on veut écrire utilement, il faut être lû, & le moren de l'être, fi des l'entrée du livre vous rebutez le lecteur, en frondant les préjugés dominans? Je réclame seulement en faveur d'une vérité utile par elle-même, mais qu'il ne feroit pas utile de fuivre, au moins la où, elle feroit mal reçue. . . Admirons notre inconséquence! Toutes les sciences, tous les arts ont un langage qui leur est propre ; des expressions, des signes, des abréviations qui en facilitent les leçons: pourquoi la seule logique cette mere & garante de toutes les feiences, n'auroit elle rien de cela? Le barbara celarent estil done beaucoup plus barbare que les ut, mi, fa, dans la musique; que les A. B. C. de la géométrie; que les baroques & chimériques figures de l'altrono-mie * &c. Mais il est inutile de raisonner fur les goûts, les dégoûts & les caprices; il Aries, Taufaut les ménager, en attendant que la raison rus, Gemireprenne ses droits & que l'expérience con ni Gc. fonde la nouveauté.

Journal hift. & thet.

blie d'observer 10. Que ce n'est pas le contrat civil qui a été élevé par J. C. à la dignité de Sacrement, mais bien le contrat naturel. Parce que les Sauvages du Canada du Paraguay &c. qui n'ont ni loix civiles, ni législateur civil, ni aucune forme ou régle de contrat civil, peuvent, lorfqu'ils deviennent Chrétiens & se marient, recevoir le Sacrement. et qu'au contraire le contrat trèscivil des cérémonieux Chinois, des polygames Turcs & Perses &c, est souvent de nature à ne. pouvoir devenir Sacrement. Aussi Jesus Christ en rétablissant le mariage dans sa première pureté, nous rappelle au tems où les contrats civils n'existoient pas encore (a). 2°. Que parmi les Chrétiens il n'y a pas, en fait de mariage, de contrat purement civil, parce que ce contrat doit être conforme à la doctrine de Jesus-Christ, il doit être fait selon la religion des contractans, & des-lots il n'eft pas précifément civil & ne peut l'être, fans établir une abstraction destructive & qui dans les subtilités même de l'ancienne école eût été regardée comme plus absurde que l'universel du côté de la chose. 30. Que ce n'est pas seulement en sa qualité de Sacrement que le mariage réalise les sages observations de l'auteur (pe 187 & fuiv.), mais encore comme

⁽a) Non legistis, quià qui fecit hominem ab initio, masculum & foeminam fecit eos., & dixit: Propter hoc &c. Matth. 19 v. 4. Moyses ad duritiom cordis vestri permisti vobis dimittere uxores vestras, ab initio autem non suit sic. loid. v. 8.

un contrat effenciellement religieux, effenciellement conforme aux loix de l'Evangile (a), dont l'exécution conflitue les mariages chrétiens, & fans lesquelles nous ne tarderions pas à retomber dans toutes les abominations du paganisme (b). Je laisse au judicieux auteur à méditer les ressources que fournit

(a) Voïez St. Matthieu , Chap. 19. Et accefferunt Pharifai tentantes eum, & dicentes: Si licet &c.... Erunt duo in carne und.... Quod Deus conjunxit, homo non separet.... Dico autem vobis : quia quicunque dimiserit uxorem Gc. - Judicavi eum qui fic operatus est, tradere ejusmodi satanæ in interitum carnis. I. Cor. 5. v. 3. Præcipio non ego sed Dominus, uxorem & viro non discedere ... Mulier alligata est legi quanto tempore vir ejus vivit. Quod fi dormierit vir ejus . liberata est, cui vult nubat, tantum in Domino.

I. Cor. 7. N. 10. 39. — Honorabile connubium in omnibus, & thorus immaculatus. Heb. 13. v. 4 &c. &c. Ces grandes & éternelles régles de l'union conjugale, & en général tout ce, qui tient à la pureté des mœurs chrétiennes, sont sans doute une des plus précieuses par ties du grand dépôt que Dieu a confié à fon

Eglise. (b) Qui empecheroit les Chrétiens, fi chez eux l'union conjugale étoit une affaire purement! civile, fi une fanction religieufe & immuable! ne l'avoit tirée hors de l'ordre des choses, profanes, qui, dis je, empecheroit les Chré-tiens d'épouser leurs sœurs, comme les sages Ptolomées & avec eux toute l'Egypte?
d'établir la communauté de femmes, comme
le vouloit l'incomparable Platon, & comme le pratiquoit le grave Caton? de devenir polygames par l'avis du Prophete Arabe ? de renouveller les nôces abominables de Neron & de Sporus ? . . . Et qu'on ne parle pas de la loi naturelle comme opposée à ces infamies. La connoissons-nous mieux, cette loi naturelle, que les Platon .

nit cette observation contre une multitude de mauvaises objections, de systèmes pervers & antichrétiens.

ひゅうじゅうじゅうじゅうじゅうじゅう

Differtatio canonica II de potestate Ecclesse &c. A Strasbourg, chez François Levrault, imprimeur de l'université catholique. 1785. Vol. in-4°. de 56 p. Se trouve à Luxembourg chez l'imprimeur du Journ.

C'Est une suite, un développement ultérieur & confirmatif de la dissertation annoncée dans le Journal du 1 Août 1785, p. 512. Le savant auteur y soutient parsaitement le caractère de sagesse, de modération & d'honnêteté qui a autant contribué au succès de ses ouvrages que les lumieres qu'il y déploie. Quoiqu'il ait assaire à un adversaire un peu butor, il le traite avec des égards bien marqués, & le traite constamment de celebris & de celeberrimus; mais il le serre d'autant plus vivement par les traits d'une raison serme. & vigoureuse. Sur-tout il ne laisse pas accuser impunément l'Eglise universelle d'être tombée dans des erreurs en matières

Platon, les Caton, les Socrate & c? Ne favonsnous pas que de la nature ainfi que de la raifon, l'on fait ce que l'on veut, lorfque ces éternelles pupilles ne le trouvent pas fous la tutelle de la religion? — Beau paffage de Mr. Boffuet & div. réfl. Cat. philof. p. 250, — 15 Juin 178t p. 262.

15. Janvier 1786. tiere grave (p. 55). Il met au grand jour fes bévues, fes mauvais raifonnemens, fes altérations & falfifications de textes & prouve qu'il n'a pas même lu les dernieres ordonnances de l'Empereur fur lesquelles il raisonne en étourdi & en homme qui n'entend pas l'idiome dans lequel elles font écrites (ibid.). Il le poursuit dans tous les échappatoires d'un esprit tortueux & faux, met autant de justeffe que de force dans les coups qu'il lui porte. & ne lui donne point de relache jusqu'à une entiere défaite; vous diriez Entellus combattant Dares:

Præcipitemque Daren ardens agit æquore toto; Æneid. Nunc dextra ingeminans ictus, nunc ille finistra. L. 5. Nec mora, nec requies : quam multa grandine

Culminibus crepitant; fic denfis ictibus heros Creber utraque manu pulsat versatque Dareta.

La differtation finit par un vœu, bien digne d'un vrai favant, ami de l'ordre, ami de la paix & de cette concorde précieuse qui liera le facerdoce & l'empire aussi longtems que la Providence veillera fur le bonheur des peuples chrétiens. " Ea a multis feculis vixi-, mus tempora, queis facra & profana potestas, utraque a Deo veniens, amica , concordià, quali forores duz, promovendi , boni publici cupidæ, junctis, ut ità dicam manibus incedebant Utinam felicia illa tempora nunquam definant! Utinam, quos Deus posuit super gentes, piam majorum fuorum ergà Ecclefiam reverentiam femper confervent! Tunc adimplebitur illud quod dixit Zacharias

pournal hist. & liez.

Cap. VI: Sedebit Rex & dominabitur file.

Per folio fuo, & erit Sacerdos super folio

fuo, & consilium pacis erit inter illos

duos.



La belle captive ou histoire véritable du naufrage & de la captivité de Mlle. Adeline, comtesse de St. Fargel, agée de 16 ans, dans le roïaume d'Alger, en 1782. A Paris, chez Musier; à Liege, chez Lemarié. 1786. 1 vol. in-12. Prix 15 s.

Ette courte relation intéresse particulie-rement dans les circonstances où le rachat d'un grand nombre de captifs vient de fixer l'attention de la capitale de la France. & provoquer la piété chrétienne en faveur des malheureuses victimes de la cupidité & de la barbarie mahométane. L'exemple de vertu & de courage qu'on présente ici au public, est relevé d'une manière remarquable par la délicatesse du sexe & la qualité de la jeune personne qui fait le sujet de cette histoire. Je ne garantirois pas qu'elle est parfartement authentique dans toutes ses circonftances, mais on prétend l'avoir reçue d'un captif qui l'a apprise sur les lieux & en a communiqué les mémoires à l'auteur. Elle est écrite d'une maniere foible & presque lâche, quoiqu'on ait taché quelquefois d'en exalter le ton. Quelques personnes seront tentées de croire qu'il y a des caricatures.

telle que le supplice d'être brûlé vif, qu'elles ne croiront pas être en usage à Alger à l'égard des esclaves désobéiffans ou fugitifs. Cependant cette même particularité se retrouvé encore à la page 167 où l'on décrit les tourmens des esclaves dans le rojaume de Maroc. Et ce qui est plus décisif, c'est qu'il en eft fait deux fois mention dans la très-authentique relation du naufrage & de la captivité de Mile. de Bourk, inférée dans la Relation du voi age d'Alger & de Tunis par les RR. PP. &c. Paris 1721 (a). A la p. 51 du même ouvrage, on voit trois religieux condamnés au feu sur le faux bruit que les Gênois avoient obligé quelques efclaves mahométans à se faire Chrétiens. Enfin à la page 54 il est dit : " Ce supplice du feu est celui dont . ils usent à présent le plus fréquemment; . quoique tous les autres tourmens qu'on voit dans toutes les relations, foient en-.. core en ufage plus que jamais. excepté l'empalement.

Ceux qui fur l'exemple très-rare d'un esclave qui aura trouvé un mastre humain & par-là un sort moins dur, affoiblissent le tableau bien réel des souffrances de ces pau-

⁽a) Petit ouvrage écrit avec discernement, véracité & le plus grand intérêt; très-honorable à la religion, aux sentimens qu'elle infpire, & aux fruits qu'elle produit. Si on en faisoit une nouvelle édition, je ne doute pas qu'elle n'eût du succès.

yres captifs, ne fervent affurément ni la vérité, ni l'humanité.

A la fuite de la belle captive on trouve la fuite des esclaves, plagiat mal déguisé; fait dans la Relation dont je viens de parler; ce qui me fait soupçonner que la captivité de Mile. Adeline pourroit bien être greffée sur celle de Mile. de Bourk.



Le Choufleur est le mot de la dérnière

S1 tu désires me connoître;
Leceur, prête attention:
Neuf lettres composent mon être.
Compagne de l'ambition,
Aux talens j'at donné naissance;
Je hais la coupable indolence;
A de vastes projets j'anime les grands cœurs;
Parmoi de tout obstacle ils deviennent vainqueurs.





NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

ONSTANTINOPLE (le 28 Novembre). La mort qui depuis quelque tems fait des ravages dans la famille du Grand-Seigneur, menace dans ce moment les jours du neveu de Sa Hautesse, fils du précédent Sultan Selim & regardé comme l'héritier présomptif du trône. Ce prince né le 24 Décembre 1761. est dangereusement malade. Mr. Gobbis, célebre médecin, & Mr. Lorenzo chirurgien renommé ont été appellés pour traiter la maladie de concert avec le Hekimbaschi , ou premier médecin. On fait des prieres publiques dans toutes les mosquées. & on répand des aumônes nombreuses parmi les pauvres, comme c'est la coutume dans les circonstances calamiteuses. Le Grand-Seigneur a été lui-même indisposé; mais il commence à se rétablir.

Selictar-Halil-bacha, qui sembloit se flatter de succéder au grand-visir actuel, a reçu l'ordre de se retirer dans son gouvernement. C'est une marque certaine, qu'à moins de quelqu'une de ces révolutions assez ordinaires dans l'empire ottoman, le premier ministre se raffermit dans son poste. De concert avec le capitan bacha, il suit le système de ses II. Part

Journal hift. & lits.

prédécesseurs; c'est de maintenir la paix, ex se préparant à la guerre. Depuis quelques jours, il y a eu diverses conférences entre les principaux membres du gouvernement, à la suite desquelles le grand-visir & le Testerdar-Essendi se sont rendus en personne à l'arsenal, pour se faire donner un juste état de la marine.

Les avis, que la Porte reçoit de tems en tems, touchant les progrès du fanatique Scheik Manfour dans l'Afie-fupérieure, deviennent tous les jours plus inquiétans. Scheik Mansour se modélant, à ce qu'il paroît. fur le fondateur du culte musulman. est en même tems prophete & foldat. Les principaux dogmes, qu'on lui attribue, font : 10. Que Dieu, suivant ses décrets éternels, l'a envoié lui . Scheik Mansour, pour arrêter la corruption parmi les hommes; 20. Que fa mission a mis fin au pouvoir de Mahomet. & que lui seul doit être regardé à présent comme le vrai prophete; 3°. Qu'en conféquence ses sectateurs doivent s'abstenir du voiage de la Mecque & de tous autres pélerinages en l'honneur de l'ancien prophete. Le nombre des adhérens de Scheik Manfour étoit d'abord peu confidérable : actuellement ils forment, dit-on, une petite armée, avec laquelle il s'est rendu maître de plusieurs postes forts, où il paroît vouloir se désendre, au cas qu'il foit attaqué de la part du gouvernement.

TANGER (le 21 Novembre). Ismail-Effendi, ambassadeur du Grand-Seigneur, est sur son

15. Janvier 1786.

départ pour retourner à Constantinople à bord d'un navire, que l'Empereur a fait fréter à Cadix: il n'est chargé d'autres présens pour la Porte que de quelques-uns pour le capi-tan bacha. Le ministre, que S. M. Maure va envoier à fon tour à Constantinople, fera le trajet à bord d'un vaisseau de guerre espagnol. On a embarqué ici pour Malaga fix autruches, une hyene, plusieurs moutons d'une espece rare, ainsi que des chévres d'une sorte peu commune. C'est un présent, que notre Souverain fait à S. M. Catholique. Notre Monarque a fait offrir à la Reine de Portugal toutes les provisions & secours nécessaires pour les vaisseaux, qu'elle voudroit faire mouiller dans quelqu'un des ports marocains, sur le même pied que les vaisseaux espagnols v sont reçus. L'on ne doute point, que S. M. Très-Fidele n'accepte cette offre, très-propre & faciliter la croisiere de ses vaisseaux de guerre contre les Algériens. Deux grands chebecs de ces Barbaresques jetterent récemment l'ancre dans notre baie : ils avoient été chasses sur le Cap Spartel par deux frégates de la religion de Malte; & ils ne leur avoient échappé qu'en jettant une partie de leurs tonneaux d'eau & de leur lest en mer. Cependant ils avoient encore à bord 20 esclaves, provenant d'un bâtiment napolitain, dont ils s'étoient emparés dans le Détroit. Les corsaires algériens avoient coutume d'être admis ici fans difficulté à terre & d'empêcher même la fortie d'aucun bâtiment quelconque, pendant tout le tems qu'ils mouilloient dans notre port. Aujourd'hui on leur a refusé l'un & l'autre ; ce dont ils sont très-mécontens. Le présent ordinaire de la république de Venise, consistant en mille séquins, a été envoié à l'Empereur, qui se trouve à Salé. C'est le tribut pour l'année derniere.

Omar Job, qui fut envoïé il y a deux ans comme mivistre de notre Monarque près les Etats généraux des Provinces-unies, a engouru la disgrace de son mattre, pour avoir voulu faire passer, sans pases.

122 Journal hift. & list.

partenoient en propre, & que dans ce deffein il avoit cachés parmi les préfens de la république, destinés pour l'Empereur. Cependant au moien, d'une somme de 4000 séquins une fois païéc, il a racheté les bonnes graces de son Souverain. Une autre fraude, qui a indisposé en dernier lieu S. M. Maure, est celle d'un bâriment, venu de Lisbonne à Dar-el Beyda, pour charger des grains: on a découvert à son bord diverses marchandises, particulierement de la cochenille, dont S. M. S'est réservé le monopole dans ses Etats: elle a fait déclarer en conséquence à tous les consuls, qu'elle regarderoit comme confisquées & sujets à son bon-plaisir tous navires, qui désormais seroient surpris en pareille contravention; les ports de Dar-el-Beyda & de Mazagan étant uniquement destinés au commerce des grains : elle a même ajouté, « Que, » si l'on récidivoit, elle priveroit les Chrétiens de la faveur de pouvoir tirer des » grains de ses Etats. »

RUSSIE.

PETERSBOURG (le 10 Décembre). Le prince Potemkin, auquel l'Impératrice a confié la direction de tout ce qui regarde ses forces de terre, est déja entré dans l'exercice de ses sonctions d'inspecteur-général de l'armée: il a fait en cette qualité, près du château d'Oranienbaum, la revue particuliere du régiment du colonel Bushewden, dont la tenue a mérité toute son approbation. Le régiment des grenadiers du corps & ceux de Tamhow & de Newa auront leur tour au premier jour. Le comte de Romanzow, nommé envoïé de l'Impératrice à la cour de Bêrlin, est sur son départ pour s'y rendre. Le

comte de Stolberg, grand-échanson de la cour d'Eutin, qui est venu annoncer à l'Impératrice l'élévation du prince de Hossein à l'évêché de Lubeck, a été décoré de l'Ordre de Ste. Anne.

La fituation des affaires en Perse n'est pas aussi avantageuse, qu'on le prétendoit il y a quelques jours. Il se confirme bien que le Kan d'Ispahan a été battu par celui de Mazanderan, mais non qu'il ait été tué. On apprend au contraire, qu'aïant gagné le Curdistan, il y a levé une nouvelle armée, & s'est remis en marche contre son ennemi, qui affoibli par la désection de son propre fiere, jaloux de ses premiers succès, a été obligé de renoncer aux suites de sa victoire, & de se retirer dans son gouvernement.

L'affaire de Dantzig n'est pas encore terminée: le ministre de notre cour à celle de Berlin, avoit reçu un mémoire, de la part du vice-chancelier comte d'Osterman, pour le remettre au ministère prussien. Ce mémoire contient des représentations & la demande de quelques éclaircissemens. La réponse que le Roi de Prusse a faite à ce mémoire, n'est pas satisfaisante: le vice-chancelier de Russie a fait passer un second mémoire à l'ambassadeur de l'Impératrice , auprès du Roi de Pruffe: mais il paroît que cette seconde note n'a pas eu un fuccès plus heureux, que la premiere; le Roi de Prusse paroît déterminé à ne rien changer à la convention. & à s'y tenir littéralement. Il feroit prudent, que la ville de Dantzig prît encore patience, &

Tournal hift. & liss. qu'elle ne s'obstinat pas absolument à vouloir exiger, oue le Roi de Prusse se conformar scrupuleusement à tous les points de la convention de Varsovie; comme les Dantzikois se plaignent, que S. M. n'a pas encore rappellé les enrôleurs qui font des recrues dans leur ville, il ne paroît pas à propos, qu'ils perfiftent à exiget, que ces recruteurs soient rappellés incessamment: car le magistrat ne doit pas trop se fier sur l'appui étranger, contre le Monarque prussien; il ne doit pas croire, que notre cour voudra se compromettre avec celle de Berlin', uniquement pour des intérêts qui lui font absolument étrangers : les circonftances, où se trouvent les affaires générales d'Allemagne, & quantité d'autres bonnes raisons, ne permettent pas à la cour de Russie de s'engager trop avant. pour des affaires d'un si petit intérêt. & qui ne la regardent qu'indirectement.

POLOGNE.

VARSOVIE (le 20 Décembre). Nous attendons ici incessamment le comte de Cobenzel, ambassadeur de l'Empereur à la cour de Russie, ce ministre aïant dû partir aujourd'hui de Pétersbourg pour aller faire un tour à Vienne. Le comte de Besborodko, ministre-d'état de l'Impératrice, a été dangereusement malade: mais l'on écrit de Pétersbourg, qu'il entroit en reconvalescence. L'on fait, que c'est un des membres du cabiner russe, qui a le plus de part aux affaires.

Vu

Vu la mauvaise récolte de cette année, le Roi, de l'avis du conseil-permanent, avoit rendu le 22 du mois dernier des lettres univerfales, pour empêcher l'exportation des grains hors de la Pologne: mais, quoiqu'on foit très-convaincu de l'utilité de cette difposition, il parost, qu'elle rencontre trop d'obstacles, pour qu'elle puisse s'exécuter. Il a été représenté, que la nécessité de payer les impositions publiques entraînoit celle d'avoir de l'argent comptant, & qu'on ne pouvoit fe procurer des especes, sans vendre des grains. Cependant, pour ne pas s'exposer à une disette certaine, l'on affure, que, si au printems prochain les apparences de cherté sont les mêmes. l'on arrêtera ici tous les bâtimens. qui descendront la Vistule avec cette denrée , qu'on en retirera celle-ci en la païant au prix courant. & qu'on en formera un magafin . pour approvisionner notre résidence. Il est d'autant plus nécessaire d'y entretenir l'abondance pour l'année prochaine, que c'eft le tour d'y tenir la diete.

Le traité de commerce, qui vient d'être conclu entre les deux cours impériales, & la liberté qu'elles se sont affurée pour le commerce de leurs sujets avec les Etats ottomans. rendent la navigation du Dniester ou Niester. plus intéressante. Jusqu'à présent l'on avoit regardé ce fleuve comme peu navigable; & l'on avoit cru, que la route en étoit trèsdangereuse en plusieurs endroits : mais, les circonftances aïant engagé à faire des recherches à ce sujet, l'on commence à former de

Tournal hift. & 1222. meilleures espérances. Le S'. Ahrens, viceconful de la cour de Vienne à Cherson, a examiné lui-même la possibilité de naviguer fur ce fleuve; & dans cette expédition il a été accompagné du Sr. Schultz, conseiller de commerce de l'Empereur : celui ci avoit déja fait fur le même objet un rapport, que le St. Ahrens étoit particulierement chargé. de vérifier : il l'a fait ; & le résultat de sa vérification s'accorde parfaitement avec l'opinion du Sr. Schultz : ils ont passé eux-mêmes plusieurs endroits du Dniester, qu'on tenoit pour extrêmement périlleux; & ils ont trouvé, qu'en se servant d'une certaine espece de bâtimens le danger n'étoit pas extraordinaire. L'on pense, que d'après cette idée l'on fera bientôt des effais, dont le fuccès

ESPAGNE.

ouvriroit une nouvelle route au commerce

de ces contrées.

MADRID (le 12 Décembre). Le lieutenant-général Pignatelli, au fervice des troupes napolitaines, qui étoit venu ici de la part du Roi des Deux-Siciles pour s'acquitter d'une commission particuliere auprès du Roi, n'a resté que trois jours & est reparti immédiatement pour retourner à Naples. On avoit cru que ce seigneur étoit chargé de venir annoncer, que S. M. Sicilienne, par égard aux représentations & aux instances de notre cour & de celle de Versailles, avoit congédié Mr. Acton, ministre de la marine

Ig. Janvier 1786. 127 napolitaine *. Le mécontentement des deux cours contre ce ministre provenoit, dit-on. de ce qu'il avoit engagé le Roi de Naples. fon maître, à céder à la cour de Russie, un port libre & de refuge sur les côtes de son royaume. On apprend que le lieutenant-général Pignatelli. bien loin d'avoir apporté la nouvelle de la disgrace du ministre napolitain, est venu au contraire pour porter des excuses du Roi de Naples, au Roi d'Espagne, son pere, de ne pouvoir se conformer à ses desirs. - Le réglement des limites de la France & de l'Espagne vers les Pyrénées, est fini ; les deux officiers espagnol & françois qui avoient été envoiés par les deux cours, pour fixer les limites. font de retour dans cette capitale; on ne doute nullement, que leur plan ne foit adopté. - Le neveu de Mr. le comte d'Expilly, & qui fait les fonctions de son secretaire, est arrivé ici, venant d'Alger; il est accompagné d'un prêtre, qui résidoit à Alger, pour veiller fur les esclaves espagnols qui ont eu le malheur de tomber dans les mains des Infideles : ils ont été présentés tous les deux au Roi: on affure, que leurs dépêches ne font pas la moindre d'un accommodement final de notre cour avec le Dey & la régence d'Alger; elles confirment seulement la suspension d'armes. dont on est convenu jusqu'à la fin de Décembre.

1785 p. 549.

Le Roi a rendu un édit en date du 14 Novembre, par lequel S. M. interdit fous de fortes amendes à tous ses sujets d'atteler à

leurs voitures plus de deux chevaux ou de deux mulets, dans l'enceinte des villes : il a été envoié en même tems aux ministres étrangers, résidant auprès de la cour, une copie de cet édit avec une lettre circulaire. où Sa Maj. leur témoigne, qu'ils voudront bien donner l'exemple au public, en se conformant à ce réglement. Le même édit abolit en même tems les combats de taureaux. qui depuis si longtems ont fait l'amusement favori des Espagnols. On n'excepte que les cas particuliers. où le gain à tirer de ces spectacles pourroit être emploié à des usages pieux ou patriotiques, si l'on ne pouvoit du moins trouver d'autre ressource pour y suppléer. Sa Maj. déclare, qu'elle a été déterminée à faire ces deux dispositions par la disette extraordinaire du bétail . si nécessaire pour le maintien de l'agriculture & d'autres objets effenciels.

Cadix (le 4 Décembre). Une lettre de la Conception du Chili, en date du 15 Avril dernier, porte que le vaisseau du Roi le Saint-Pierre-d'Alcantara y arriva de Callao au mois de Janvier, pour recueillir divers esses, argent & marchandises qu'il devoit transporter à Cadix. La petite vérole, pendant le voïage, s'étoit déclarée parmi l'équipage; le commandant de cette frontiere, & le corrégidor de la ville en aïant été instruits, prirent sur le champ les précautions les plus efficaces pour empêcher la communication de cette maladie. On sit passer le vaisseau vers l'isse de la Quiriquina; on y mit l'équipage entier

tier en quarantaine, & on y foigna les malades. On est parvenu par cès soins à préserver la ville & la province de la contagion. Les ravages qu'elle exerce en Amérique lorsqu'elle s'y maniseste sont connus. L'attention du gouvernement tournée constamment sur les moiens de l'écarter, a eu le succès qu'on en attendoit, puisqu'il y a maintenant plus d'un fiecle que la petite vérole n'a paru dans ces contrées. On croit que si l'on prenoit les mêmes précautions par-tout, on réussiroit à la faire entierement disparoître. (a)

PORTUGAL.

LISBONNE (le 11 Décembre). S. M. Très-Fidele notre Souveraine, se trouve moins incommodée de sa fluxion; on espere qu'il n'en résultera aucun accident fâcheux. Cependant comme le tems continue d'être beau, la cour ne quittera pas encore Quelus pour revenir ici; on ignore même le jour que ce retour

⁽a) Mais que font les imprudens mortels? Au lieu de l'écarter, ils l'attirent, ils la produisent par des mosens contre nature, là où elle n'est pas & où elle n'est pas disposée à naître.... Au commencement de ce siecle, elle étoit presque réduite à rien, la charlatanerie de l'inoculation l'a, pour ainsi dire restructée, & fait sévir avec des forces nouvelles.

Démonstration de ce fait, is Mai 1775 p. 716. (L. 1 de la note p. 717 il faut lire 1700 au lieu de 1770).

1 Octobre 1779 p. 234.

Autres observ. 15 Août 1785 p. 623 &c. &c, toujours en rétrogradant.

Yournal hift. & liet.

aura lieu. - Mr. O Dune . ambassadeur de la cour de France à la nôtre, aiant recu ses lettres de rappel & le présent ordinaire, est parti pour Brest à bord de la frégate françoise la Minerve : son secretaire. Mr. Heslinger, reste ici comme chargé d'affaires. - Mr. le comte de Front, nouveau ministre de la cour de Turin qui est arrivé ici . fera présenté à la cour . dès qu'elle sera de retour de Quelus. - Don Juan d'Alemcastro, que la Reine a nommé son vice-roi dans les Indes orientales, à la place du comte d'Egla, doit incessamment s'embarquer avec fa famille, pour se rendre à sa destination à bord d'un des vaisseaux de la flotte, qui a ordre de passer à Goa avec le premier vent favorable. Les derniers avis de cet établissement affatique portent, que tout s'y trouve affez tranquille. Les ennemis avoient été battus en plusieurs rencontres: on avoit même fait quelques conquêtes fur eux.

On s'apperçoit ici comme ailleurs des maux que cause à l'Etat l'excessive population des capitales; en conséquence le gouvernement

a fait publier l'ordonnance fuivante.

Diego Ignatio de Pina Manique, gentilhomme du palais, intendent-général de police de cette cour le du roïaume, lec: favoir faijons qu'aiant remarqué que depuis plufieurs années, la difette d'hommes fe fait fentir dans les campagnes de ce roïaume, laquelle provient de ce qu'un grand nombre de ceux qui s'occupoient du labourage ont abandonné leurs provinces, pour venir dans la capitale, où les uns, attités par la facilité qu'on y trouve à vivre des aumônes journalieres des couvens religieux qui font en grand nombre, se livrent à l'état de

mendiant; les autres s'emparent des ouvrages qui doivent être reservés au sexe féminin; ceux-ci, se destinant au service, saute de place, s'abandonnent à commettre des vols, par la nécessité de se soutenir, & ceux-la enfin, vivent aux dépens de femmes malheureuses; il est de notre devoir d'extirper l'oisiveté, pour empêcher les vices auxquels elle donne lieu, & de rendre utiles à l'Etat tous les membres ou sujets qui lui sont à charge, en faisant exécuter avec rigueur les loix qui ont été promulguées à cette fin. Ordonnons en conséquence à tous les mendians des deux sexes de se retirer dans leur païs natal, dans le terme peremptoire de vingt jours, à compter de la date de ce placard; sous peine, à ceux qui seront rencontrés dans cette ville à l'expiration de ce délai, d'encourir les châtimens prononcés par les loix sustités. Ordonnons à ceux qui seront nes dans cette capitale, ou à ceux qui se trouveront dans les circonstances indiquées par les ordonnances, de se présenter devant nous, avec un certificat du curé de leur paroisse, où l'on stipulera l'endroit où ils ont été baptifés, & s'ils ont rempli leur devoir paschal l'année précédente, afin de leur préserire ce à quoi ils devront s'emplorer. Déclarons en outre, en conséquence des dispositions mentionnées ci-dessus, qu'à compter de la date des présentes, il ne sera plus permis dé-formais à aucun homme, de quelque age qu'il foit, de vendre des bignets, du syrop, des fruits, du jardinage (à moins que les vendeurs de ce dernier ne soient aux gages des jardiniers), ni du fromage, du lait, du poisson de riviere & de mer, des pommades, de la poudre, des oublis, des allumettes, des épingles, des habies, & des meubles vieux ou uses; tous ces objets étant de nature à convenir à la foiblesse du sexe féminin. Les hommes s'emploïeront uniquement aux travaux des champs, à ceux des arts & manufactures, à la confiruction des édifices & des maisons, au service du Roi dans les armées de terre & de mer, sous les peines enoncées dans les loix, &c. Pour rendre cette loi efficace, il faudroit

obliger les seigneurs qui n'ont point d'affaires dans la capitale, de résider dans leurs terres: le luxe & la corruption qu'ils alimentent dans les villes, y attireront toujours des bras que les champs réclament. — Ci-des sous a art. de Paris.

SUEDE.

STOCKHOLM (le o Décembre). Le Rof a confié le département des affaires étrangeres & la charge de préfident de la chancellerie, qui vaquoient par la mort du comte de Creutz, à MI, le baron de Ramel, chancelier aulique. La nuit du 23 au 24 Novembre la ville de Jonköping a presque été détruite par un terrible incendie. Le feu se manifesta le 22 à 10 heures & demie du foir, & continua fans interruption pendant 12 heures entieres. Environ 40 maisons ont été réduites en cendres. La meilleure partie des édifices autour du marché, l'hôtel-de-ville même, ont été confumés par les flammes. On n'a préservé le bâtiment de la cour de justice qu'en abattant les maisons voisines. Il est même des endroits, où cette précaution n'a pu garantir d'autres édifices également menacés par le feu. La perte est si considérable qu'on n'a pu encore l'apprécier. L'ouragan. qui a visité les Antilles le 24 Août dernier. n'a pas épargné l'ifle de St. Barthélemi. Les nouvelles arrivées de cet établissement récent de la nation suédoise portent, que les dommages, causés par la tempête, y ont été confidérables.

DANNEMARCK.

COPPENHAGUE (le 16 Décembre). Le baron de Binder, ministre de l'Empereur , a eu son audience de congé du Roi & de la famille roïale. On apprend de Bergen en Norwege, que le 20 du mois dernier il s'y est élevé à 8 heures du matin une tempête du Sud-Est, qui est devenue si violente, que les hommes les plus âgés ne fe rappellent pas d'avoir vu rien de femblable. Sa plus grande fureur dura une heure & demie. Les toits de plusieurs maisons & un grand nombre de cheminées ont été jettés à bas. Les fenêtres de l'églife cathédrale ont été fracassées. & les chandeliers & autres ornemens de l'autel ont été renversés, de forte qu'on n'a pu remplir ce jour-la le Service divin en cette église. Dans plusieurs endroits de la campagne, les maisons ont aussi été découvertes : & dans les forêts des milliers d'arbres ont été déracinés. Un navire, faifant le voiage du détroit de Davis, qui fe trouvoit à 4 lieues du port, a été englouti; &, un second, qui mouilloit près d'un autre port, aïant été poussé sur la côte, une partie des gens, qui s'étoient jettés dans des bateaux, ont péri.

ITALIE.

ROME (le 18 Décembre). Par ordonnance de Mr. le gouverneur de ceue

ville, dans l'intention d'obvier aux dangers & au scandale qui peuvent résulter pour la religion de l'indifcrétion démésurée avec laquelle on s'abandonne à la boiffon dans les auberges ou cabarets ; on vient de régler l'heure à laquelle les aubergiftes ou cabaretiers doivent fermer leurs maisons à peine d'une punition exemplaire. On a appris que nos chebecs, fortis depuis peu pour aller en course contre les Barbaresques, avoient rencontre un de leurs corsaires, & qu'il s'étoit livré entre eux un combat extrêmement vif, dans lequel après une perte de onze personnes de notre côté & de trentetrois du côté des corfaires; nous avions réuffi à nous emparer de ce bâtiment. On continue de ressentir à Fermo des secousses. assez fréquentes & assez violentes de tremblement de terre, enforte que beaucoup d'habitans de ces contrées ont abandonné leurs maisons pour se retirer dans cette capitale.

FERRARE (le 11 Décembre). L'attention du public se porte depuis quelques jours fur un événement affez singulier. On a dénoncé au tribunal archiépiscopal, que Mde. Bianchini, femme d'un des plus riches Juiss de cette ville, avoit été baptifée à l'âge de trois ans à Padoue. L'archevêque - cardinal. après avoir pris fes informations nécessaires fur ce fait, a mandé le mari & la femme dans son palais, & après avoir prié le mari de souffrir que son épouse y restat seule. parce qu'il avoit des choses importantes à lui

15. Janvier 1786.

lui diré, l'affurant d'ailleurs, qu'il n'avoit tien à craindre; Son Eminence déclara à la dite Dame Bianchini, aussi tôt que son mari fut retiré, l'objet pour lequel il l'avoit fait venir, & lui sit toutes les questions convenables. Cette semme dans la crainte sur tout d'être maltraitée de ses parens, resusa d'avouer la vérité. Le cardinal en conséquence l'engagea à demeurer quelques jours dans son palais, jusqu'à ce que Son Eminence eut pu faire part à la cour de Rome de ce cas certainement très-nouveau, & récevoir sur cela sa résolution.

MILAN (le 13 Décembre). L'Archiducheffe Béatrix & l'Archiduc nouveau né jouiffent de la plus parfaite fanté. Leur départ pour Nice, ainfi que celui de l'Archiduc Ferdinand, est décidément fixé au 17 ou 18 du mois prochain. L. A. iront par terre jufqu'à Genes, & là s'embarqueront pour se rendre à Nice. On pense qu'après y avoir passé l'hiver elles pourront aller à Paris & ensuite à Spa pour y prendre les eaux.

Par tout les gouvernemens s'apperçoivent des désordres que produisent les cabarets. Le nôtre a fait publier une résolution suprême par laquelle tous les aubergistes, cabaretiers, traiteurs & toute autre personne qui vendent du vin sont prévenus qu'à deux heures précises après le coucher du soleil, ils aient fermé leurs auberges & cabarets, que passé la dite heure ils n'aient à recevoir qui que soit dans leurs maisons ni même vendre du vin hors de chez eux sous peixe II. Part.

136 Journal hift. & lies.

de s'exposer à subir l'amende & les autres peines portées par les loix sur cet objet : pour que les sussities que les sussities à cabaretiers & c., ne puissent alléguer d'excuse par rapport à la diversité des heures qu'annoncent les horloges, ils sont aussi avertis que si au premier coup que sonnera la cloche de la place des marchands, leurs maisons se trouvent encore ouvertes, ils tomberont irrémissiblement dans le cas de subir le châtiment déterminé par les loix.

Naples (le 10 Décembre). Sa Majesté a nommé à l'intendance de Carditello M^r. le comte de Vigolini, & en même tems a conféré celle de Capo-di-Monte au marquis de Malespina. A la place de ce dernier qui étoit destiné à remplir le poste de ministre plénipotentiaire du Roi à la cour de Dannemarck, S. M. a nommé le prince de Cardito Lossredo, qui doit partir incessam-

ment pour le lieu de sa destination.

Depuis plusieurs mois on s'apperçoit que le mont Vesuve vomit parmi les slammes qu'il jette une quantité prodigieuse de matieres enslammées. On est généralement persuadé qu'en jettant une si grande quantité de ces matieres, on aura moins à craindre les secousses horribles que sans cela on auroit eu à redouter. La lave qui en sort en grande quantité, se répand sur l'ancienne dans les vallons voisins, & ne cause aucun dommage. La fermentation horrible de cette montagne paroît augmenter depuis quelques jours. Pendant la nuit on entend dans tous

is. Janvier 1786. 132 les environs des mugissemens souterrains affreux, qui causent un bruit semblable au tonnerre.

ANGLETERRE.

LONDRES (le 26 Décembre). La situation actuelle des affaires en Allemagne & les événemens qu'elle produira vraisemblablement exigent toujours l'attention de notre ministere, qui a sujet de craindre que si guerre se rallume dans cette partie de l'Europe : l'Angleterre se verroit obligée d'y prendre part. Mais ce qui paroît la rassurer c'est que le langage & le système de la cour de France ne semblent respirer qu'une paix universelle; l'Angleterre sans perdre de vue ses moiens de désense, travaille de son côté à se rétablir des pertes qu'elle a effuiées dans la derniere guerre & à perpétuer le bonheur de la paix. L'union des Puissances pacifiques pourra opérer cette merveille, Le duc de Dorset ambassadeur du Roi à la cour de France ne tardera pas à aller reprendre à Paris les fonctions de son ambasfade. Mr. Eden vient d'être nommé commissaire britannique pour régler avec le ministere de France tous les articles qu'embraffera le traité de commerce entre la France & l'Angleterre, muni de pleins pouvoirs & pourvu de 6000 liv. sterl. d'appointement par an.

Il est beaucoup question que l'Espagne va proposer à l'Angleterre l'échange ou l'achar de Gibraltar. Les ouvriers du port de Plymouth ne travaillent plus que le jour. Ils viennent d'achever deux vaisseaux, dont un de 90 & l'autre de 74 canons, & vont en commencer deux autres d'égale force. S. A. R. le prince William a visité la ville de Portsmouth. & a affisté à l'assemblée de Fraham. Il portoit fon uniforme de lieutenant & étoit décoré de l'Ordre de la larretiere. On parle favorablement de ce prince, qui est aimé de tous ceux, qui ont eu Phonneur de fervir fur le même bord. Comme lieutenant du vaisseau The Hébe, il remplissoit les devoirs de son état. & se conformoit aux régles du fervice. On a reconnu en lui un marin expérimenté, & d'une théorie profonde: de forte qu'on a espérance qu'il rendra un jour de grands fervices à l'Angleterre. C'est de lui qu'on a raconté l'anecdote qui suit : Pendant le siège de Gibraltar. au premier voiage du prince William fur la flotte, l'amiral Don Juan de Langara fit une visite à l'amiral Digby. Durant la conférence de ces deux chefs, le jeune prince se retira, & lorsqu'il fut instruit que Don Juan se préparoit à fortir, S. A. R. se présenta, comme pilote, & informa l'amiral que la chaloupe étoit prête. Le chef espagnol surpris de voir le fils d'un Monarque remplir les fonctions d'un bas officier, ne put s'empêcher de s'écrier : " L'Angleterre mérite bien l'empire de la Mer, puisque les moindres emplois, fur un vaisseau, font occupés par na des Princes du fang.

Le chef des Iroquois & de quelques autres nations indiennes, aux environs des lacs de l'Amérique - septentifionale, étant arrivé ici de Quebec, sur présenté le 10 au Roi. On dit que le ministère sera des alliances avec ces peuples, asin d'affermir la tranquillité & d'augmenter le commerce de ses colonies avec eux. Les nouveaux Etats redoutent beaucoup la guerre prochaine avec les Indiens à l'Ouêst de leurs vastes territoires. Ils sont de grands préparatis pour s'opposer aux ravages & aux horreurs qui sont les effets indubitables de leurs incursions; & ont nommé le docteur Franklin gouverneur de l'Etat de Pensilvanie.

La compagnie des Indes a recu par la voie de terre quelques dépêches de Bombai : mais, quoiqu'elles foient d'une date affez récente, favoir du 1 Août, elles ne font aucune mention de la nouvelle d'une victoire, que l'on disoit avoir été remportée par les Marattes fur Tipoo-Saib. Il n'en a encore transpiré d'autre particularité, sinon que le Lord Macartney, à l'arrivée du paquebot le Fox avoit réfigné le gouvernement du fort St. George & s'étoit rendu dans le Bengale, afin de s'y embarquer pour l'Angleterre. Il avoit confié le gouvernement à Mr. Davidson, qui étoit le premier après lui dans le conseil. Mais, comme Lord Macartney aura appris la nouvelle de fa promotion au gouvernement-général, avant qu'il ait été prêt à partir, il n'est pas à douter, qu'il pourra encore emploier fes talens dans un

Lournal hift. & lies.

poîte, où il s'est distingué jusqu'à présent, à où les lumieres & l'habileté sont si nécesfaires. Le bil de Mr. Pitt n'avoit fait qu'un petit nombre de mécontens; & l'on commencoit à en goûter les fruits salutaires. Ensin l'on assure, que les affaires de la compagnie n'ont jamais été dans un état si florissant; qu'elle reçoit & expédie plus de navires que ci-devant &c.

Parmi les nouvelles qu'on a reçues du Canada, on trouve le récit d'un phénomene

fingulier, dont voici les détails:

Le 9 Octobre, entre 4 & 5 heures de l'après-midi, on éprouva tout à coup une obl'aville fut tout en feu. Cette obscurité fut fuivie de coups de vents, de pluie & de tonnerres violens qui durerent une partie de la nuit. Le 15, à 3 heures & 1 quart de l'a-près-midi, l'obscurité revint : il y eut aussi de la pluie, du tonnerre & des éclairs. Le lendemain l'air fut calme & chargé de brouillards jusqu'à 10 heures du matin, que le vent les diffipa en partie. Une demi-heure après l'air s'obscurcit au point qu'il étoit impossible de lire les caracteres ordinaires : il survint enfuite de la pluie & du vent; le tems s'éclaircit pour s'obscurcir de nouveau à midi. Les ministres des églises anglicanes & presbytériennes qui faisoient l'office dans ce moment. furent obligés de l'interrompre pour faire ap-porter de la lumiere. Cette obscurité se dissipa pour reparoître à 2 heures; pendant 10 minutes il fit auffi noir qu'à minuit lorsqu'il n'y a point de lune. Cette alternative de clarté & d'obscurité se renouvella encore à 3 heures 43 minutes jusqu'à 3 heures 50 minutes & depuls 4 heures 55 minutes jusqu'à 4 heures 35 minutes. Les habitans dinerent à la lumière, & ne furent occupés dans l'après-midi qu'à les éteindre & à les ralumer.

PAYS-BAS.

LA HAYE (le 6 Janvier). Un expres de Paris a apporté aux Etats-généraux les ratifications du traité de paix avec l'Empereur & du traité d'alliance avec la France. respectivement échangées à Versailles le 20 & le 24 du mois dernier. C'est ainsi que dans le cours d'une année se sont terminées deux négociations de la plus grande importance pour la république. -- Les Etats-généraux ont nommé Mr. le baron de Haeften, qui a été revêtu du caractere de leur ambassadeur à Conftantinople, au poste de leur envoiéextraordinaire près la cour de Vienne. Le chevalier Harris, envoié-extraordinaire de la Grande Bretagne, & Mr. de Thulemeyer, envoié de S. M. Prussienne, ont conféré, le premier avec le président des Etats-généraux . le fecond avec divers membres du gouvernement.

Au lieu d'aller en diminuant, comme on croïoit pouvoir l'espérer, les troubles de la république ne font qu'augmenter chaque jour. La désunion en ce moment est presque complette entre les provinces; il perce, depuis les délibérations entamées au sujet d'un nouveau mémoire de M^r. de Thulemeyer présenté le 9 Décembre, & conforme aux précédens, que la moitié à peuprès des sentimens sont partagés entre la réintégration du Statthouder dans tous ses droits & honneurs, & la continuation du projet

142 Journal hist. & lies.

de son abaissement. La province d'Utrecht est une de celles où la division des opinions à cet égard se fait le plus sentir; on y remarque dans les deux partis une obstination & un acharnement qui présagent des mouvemens tumultueux; les uns y disent tout haut qu'il faut sans délai réclamer l'intervention de S. M. Prussenne en saveur du Prince, son neveu; les autres ne craignent pas de dire qu'ils n'attendent que cet événement pour priver la Maison d'Orange des dignités qui lui restent, & sormer une scission complette. Le Prince continue à se tenit au château de Lô.

La réponse à faire à S. M. le Roi de Prusse n'a point encore été arrêtée. On répand à ce fujet, que plufieurs provinces opineront aux Etats-généraux contre la province de Hollande. & qu'elles la contraindront de rendre au Statthouder le gouvernement de la Haye & toutes les prérogatives dont S. A. jouissoit ci-devant. Un autre bruit . qui paroît plus certain, c'est que l'ambassadeur de France auroit affuré les membres du gouvernement, que le Roi son maître étoit résolu de ne se mêler en rien des débats qui agitent dans ce moment la Hollande, ni des arrangemens que l'Etat en général & les provinces en particulier jugeroient convenables de prendre pour rétablir la tranquillité, mais que S. M. ne permettroit pas aussi qu'aucune Puissance étrangere y prît la moindre part.

BRUXELLES (le 4 Janvier). Le départ de nos Gouverneurs-généraux pour Bonn,

A la place de l'échange, l'attention publique va dit-on avoir de l'aliment dans l'exécution d'une nouvelle forme pour l'administration intérieure de ces Provinces: elle fera établie à peu près fur le même pied qu'elle le fut peu après la mort de Charles II Roi d'Espagne ainsi qu'en 1718, lorsque tous les différens confeils furent supprimés & réunis en un feul fous le nom de confeil-roïal. Les choses alors ne resterent pas long-tems dans cet état : mais aujourd'hui , si l'Empereur s'y détermine, on les mettra fur un pied solide & permanent. L'on s'y attend d'autant plus, qu'on fait, que le système de notre Souverain est de simplifier les roues de l'administration, en réunissant divers départemens & affemblées d'une même espece & ressort.

ALLEMAGNE.

VIENNE (le 19 Décembre). Le choix que le Roi de Prusse a fait d'un ministre à la cour impériale & roïale, dans la personne du comte de Podewils, pour remplacer seu M^r. le baron de Riedesel, est beaucoup applaudi ici; on dit que S. Exc., se mettra en route pour cette capitale, avant la fin de ce mois. M^r. le comte de Rewitzky partira sous peu de jours pour Londres, en qualité de ministre de la cour I. & R.; ce seigneur se rend sort souvent chez S. M, pour en recevoir les instructions nécessaires.

Le traité de commerce, qui depuis longtems a été en négociation, entre l'Autriché & la Russie, vient d'être conclu pour 12 ans; il contient au delà de 40 articles & est très-avantageux aux fujets des deux Puissances : ceux de l'Empereur - Roi paieront aux douanes, dans tout l'Empire russe, excepté à Riga, les droits, comme les Anglois, en monnoie de Russie. l'écu à 125 copeks. Les vins ordinaires de Hongrie ne seront soumis qu'à 4 roubles 50 copeks de droit d'entrée par tonneau; mais ceux de Tokai à o roubles. Dans les ports de Cherson sur le Nieper, à Sebastople en Tauride, les sujets autrichiens ne paieront pas plus de droits que les russes. Le 12me, article est très-remarquable ; il fixe les principes de la neutralité armée, tels qu'ils ont été admis, durant la derniere guerre, par plusieurs cours, & en

garantit réciproquement l'observation aux deux Puissances. Le 24me. article accorde aux fujets autrichiens la permission de conftruire ou d'acheter des maisons à bourg. Moscou. Archangel. Sebastople & Théodofie, avec l'affurance qu'ils ne feront jamais obligés de loger des troupes. Les porcelaines fabriquées en Autriche jouiront d'un droit exclusif en Russie, dont les pelleteries &c . feront . en revanche . très-avantagées aux douanes autrichiennes. Les Ruffes auront également la permission de construire ou d'acheter des maisons & de s'établir à Vienne, Presbourg, Temeswar, Lemberg, Brody & Trieffe; ils y feront aussi exempts de fournir des quartiers au militaire. Il ne fera percu, des productions russes & même chinoises venant des ports de Cherson, Sebastople & de Théodosie. dans les Etats de l'Empereur, que le quart des droits qu'on y a païés jusqu'ici. Les Rusfes pourront librement & fans paier aucun droit, importer leurs marchandises dans les magafins publics d'Oftende & de Nieuport. les y déposer & les transporter plus loin. Le cuir de Roussi, importé dans les Etats autrichiens, fera foumis à un droit de 6 fl. 40 kr. par quintal; les pelleteries à cent & le caviar à 5 pour cent.

Les papiers & documens d'importance, concernant le roïaume de Hongrie, dont nous avons parlé dans le dernier Journal p. 64, furent trouvés dans la ville de Blassenbourg, du Margraviat d'Anspach, & le Margrave les envoia, par le sieur Spies, son archivai-

Journal hift. & lies.

116

re, à l'Empereur; ils remplissoient 6 grandes caisses, & furent remis, à leur arrivée, au conseiller-aulique Schmidt, premier archivaire de S. M., pour les déposer dans les archives impériales.

Les réligieuses de l'Ordre du St. Sacrement arrivées depuis quelques jours de France. & qu'on a deftinées pour remplir, dans la maison d'éducation qu'on a établie à Lemberg pour les jeunes personnes du sexe les fonctions d'institutrices, ont eu l'honneur d'être présentées à S. M. le 8 de ce mois. Le fieur Mikitsch, joailler de Graetz en Styrie, a recu ordre de la cour de se rendre à Marie Zell, pour taxer les bijoux & & autres effets précieux de ce riche couvent. & en faire rapport aux commissaires qui y feront envoiés. — Depuis quelque tems les francs-macons s'étoient extrêmement multipliés dans cette capitale; ils y avoient iufqu'à 8 loges, que S. M. I. vient d'abolir à la réferve de trois, qui pourront sublifter à condition que " le magistrat ou l'intendant . de la police soit informé chaque fois du jour & de l'heure qu'ils voudront s'affem-, bler; & que les foi-difans Vénérables remettent à l'Administration fur leur hon-» neur & réputation, une lifte, contenant les noms de tous les freres macons, de » quelque état ou condition qu'ils foient; » lifte qui fera renouvellée tous les trois mois. » & à laquelle il fera joint une note où so l'on puisse voir, si le nombre des maçons so s'est diminué ou augmenté. Toutes les

s. M. a accordé le fief de St. Columbano, qui a appartenu ci-devant au couvent des Chartreux de Pavie, au prince de Belgiojoso & à fon défaut au comte de Belgiojoso, son frere, actuellement ministre-plénipotentiaire

des excès, également nuisibles à la religion, au bon ordre & aux mœurs, &c, on supplia S. M. de permettre que ces passages fussent retranchés; mais elle répondit : Lit-

⁽a) 1 Janvier 1786 p. 83, & autres ibide

Journal hift. & lies.

au gouvernement des Pais-bas autrichiens Le 13 Décembre, vers les onze heures du matin, le feu prit au palais impérial, dans le tems même, que Sa Majesté assistoit au confeil de la chancellerie de Hongrie & de la Transilvanie; heureusement les secours furent si prompts qu'il ne causa aucun dommage. L'on eut ici ces jours derniers une vive alarme par le bruit, qui se répandit, d'après plufieurs avis reçus de la Galicié, que la peste s'étoit déclarée à lassiv en Moldavie, d'où elle avoit pénétré jusqu'à Bender. & delà même à Nimirow en Podolie : mais l'on a été rassuré par des informations ultérieures & plus exactes, que le gouvernement de la Galicie a envoiées à la cour; favoir, que seulement à Bender il s'est déclaré une maladie, qui néanmoins n'a pas les caracteres de la peste, mais seulement d'une contagion épidémique; & qu'on a pris les mesures les plus efficaces, pour en couper la communication & en arrêter les progrés.

Suite de la réponse faite à la déclaration de la cour de Berlin.

Si après une démonstration si évidemment convaincante, il étoit nécessaire d'apporter encore d'autres preuves, il seroit très-aise de réfuter ce qui a été dit de la part de la cour de Berlin d'un grand électorat, des dispositions de la Bulle-d'Or, de son incompatibilité absolue avec cette Bulle, de l'indivisibilité & de l'inaliénabilité d'un grand électorat. N'est il pas connu par l'histoire, quelle a été la grande étendue du païs de la Baviere dans des tems plus anciens, de quelle façon il a été diminué & retréci de tems en tems, combien

bien souvent & à quel dégré il a été mor-célé & démembré? N'est-il pas connu, que même après les droits de Fidéicommis & de Primogéniture, établis par le duc Albert V. & après que les Etats de Baviere eurent re-folu, que leur païs ne pourroit jamais être divisé, les ducs de Baviere ont néanmoins reçu de l'Empereur une investiture particuliere pour la Bavière, une autre avec Leuchten-berg, & une troisieme par lettre, de la paré du conseil aulique de l'Empire, avec les petits comtés & seigneuries? N'est-il pas connu qu'après la paix de Westphalie ces investitures mêmes ont toujours été faites séparément avec la dignité électorale, avec celle de grandéchanson de l'Empire, & avec le Haut-Pala-tinat, ensuite séparément avec le duché de Baviere ? N'est-il pas connu, que, dans le cas de l'extinction de la ligne masculine de Baviere, Leuchtenberg & les autres comtés & feigneuries, qui relevoient de l'Empire, lui ont été dévolus, & que l'Empereur ne les a accordés à la Maison Palatine que par une nouvelle grace spéciale, ainsi que les fiefs de la Bohéme? Ensin n'est-il pas connu, que le duché de Baviere n'a jamais été qu'un duché, jamais un électorat, & que pour cette raison il n'a pas eu séance & suffrage dans le collège électoral, mais seulement dans celui des princes; finalement que par un Conclufum du collége des Électeurs, pris en 1778 Il a même été déclaré, que la dignité électorale de Baviere se trouvoit éteinte.

En admetiant méme, que la paix de Baden ait permis à la Maison de Baviere de faire un échange partiel. Er convenable à ses intérêts, de quelque partie de ses possessions, cette faculté a été abrogée par l'article VIII de la paix de Teschen. E par l'acte séparé, conclu en méme tems entre l'Electeur Palatin & le duc des Deux-Ponts, puisqu'on y a renouvellé, confirmé, & garanti les pactes de la Maison Palatine des anhées 1766, 1771 & 1774 dans lesquels tous les Etats de la Maison Bavaro-Palatine sont chargés d'un sidéticommis perpétuel & ingliénable; & on

150 Journal hift. & lice.

a rappellé l'ancienne fanction pragmatique de cette Maison, conclue à Pavie l'an 1329, par laquelle toute cette illustre Maison s'est engagée de ne jamais faire aucun échange ni autre aliènation de la moindre partie de ses Etats. Or, comme le traité de Teschen, avec tous ses actes séparés, se trouve sous la garantie du Roi & de l'Electeur de Saxe, comme parties principalement contractantes de cette paix, ainsi que sous celle des deux Puissances, médiatrices, let cours de Russe & de France, & de tout l'Empire, qui en ont pris la garantie, il en résulte, qu'aucun échange quelconque de la Baviere ne sauroit plus avoir lieu, sans le confentement & la concurrence de toutes les Puissans l'intervention du Roi & de tous ses Co-Etats de l'Empire.

L'essenciel de toutes ces objections consiste dans les assertions suivantes. « Quand même » il eût été accordé à la Maison de Baviere » par la paix de Baden la faculté de faire un » échange partiel de ses possessions, elle au» roit néanmoins perdu cette faculté par la » paix de Teschen, par laquelle les pactes de famille de la Maison Palatine, qui dé» fendent tout échange, ont été renouvellés, » consirmés, & garantis par la cour de Ber» lin, par la cour électorale de Saxe, par » celles de France, de Russie, & par tout » l'Empire, de sorte qu'il ne sauroit plus y » avoir d'échange de la Baviere, sans l'aveu» de toutes les Puissances susdictes. »

Pour fixer dans une juste & impartiale balance le poids, qu'ont ces assertions, faites aujourd'hui par la cour de Berlin, l'on n'a besoin que de les comparer avec les principes, par lesquels on a soutenu en 1778 la validité de la réunion des païs d'Anspach & de Bareith avec la primogéniture de la Maison électorale de Brandebourg, & qu'on l'a établie enfin par la paix de Teschen. Ces principes consistent effenciellement, & même mot à-mot, an ce qui suit.

« La Maison électorale de Brandebourg avoit,

15. Janvier 1786. so comme toutes les autres Maisons des princes de l'Allemagne, le droit incontestable de traiter de ses pars héréditaires à son bon-» plaifir, pour autant qu'on ne portat point » de préjudice aux loix féodales & de l'Empire. Suivant toutes les loix naturelles, ci, viles, & féodales il devoit être libre &
, cette Maifon d'abolir, de l'aveu unanime
, de tous fes membres, les anciens pactes
, de famille, de les altérer, & de faire, fui, vant les circonstances du tems, d'autres
, arrangemens, qui lui feroient utiles, Sans ,, cela la Maison électorale de Brandebourg ", auroit été la seule en Allemagne, qui n'au-; roit pas eu cette faculté naturelle. L'Em-, pereur & l'Empire, en confirmant les pactes ,, de famille de la Maison de Brandebourg ,, n'avoient certainement pas acquis par la ,, ni ne s'étoient réservé le droit de s'arroger , fur quelque innovation portée à ces pactes ", le moindre jugement ni connoissance. Par ", la confirmation de l'Empereur & de l'Em-, pire ces pactes de famille étoient auffi peu , devenus une loix inaltérable de l'Empire " que cent & mille autres pactes des princes ,, du corps germanique. Tous deux, ni l'Em-,, pereur ni l'Empire, n'y avoient aucun in-,, térêt : les seuls princes de la Maison de Brandebourg y étoient concernés. Eux feuls , & non l'Empereur & l'Empire, pouvoient ", se fonder sur les pactes Albertin & de Ge-,, ra, & en demander l'accomplissement : mais . " lorsqu'ils étoient d'accord entre eux de ,, ne point le faire, & de prendre un autre , arrangement à l'égard de leur pais, ni l'Em-,, pereur, ni l'Empire, ni quelque autre que » ce fût, n'avoient droit de s'y opposer. »

La fin l'ordinaire prochain.

RATISBONNE (le 1 Janvier). Il n'a pas encore été question à la diéte de la confédération germanique, ni d'aucun des objets importans qui occupent la scéne politique.

L'on dit que le duc de Deux-Ponts a écrit II. Part.

159 Journal hift. & lies.

a l'Empereur une lettre très-respectueuse, mais sur le contenu de laquelle on ne sait rien de positif. Il paroit qu'on s'étoit trop presse d'annoncer le voiage de ce prince à Vienne: au moins paroit il différé. Des lettres de Vienne & de Berlin annoncent qu'il n'est plus question du grand échange de la Baviere, ni d'autres démembremens, dont pluseurs Etats se sont alarmés. Les deux grands princes qui sembloisnt penser différenment, s'accordent, pour le bonheur du

monde, à ne pas vouloir la guerre.

COLOGNE (le 1 Janvier). En conséquence d'un rescrit impérial qui supprime les nonciatures dans l'Empire , S. A. E. a fait défense à tous les prélats archidiacres. doiens de chapitres & ruraux, ainfi qu'aux supérieurs d'Ordres, quand même ils jouiroient d'une exemption particuliere, de s'adreffer à l'avenir, fous quelque dénomination ou prétexte que ce puisse être, pour les affaires eccléfiaftiques, à la nonciature de Cologne, d'en accepter des décrets, vifitations ou quelque autre ordonnance que ce foit : il est enjoint au contraire à chacun. fans exception, de s'adresser en cas pareils, au juge archiépiscopal. & d'en attendre la téponse à ses demandes.

FRANCE.

PARIS (le 31 Décembre). L'édit du nouvel emprunt paroît enfin, après de réitératives remontrances du parlement, mais

l'enregitrement a été accompagné de circonstances trop remarquables, pour ne pas intéresser l'attention publique. L'édit avoit d'abord été enregître le 21 Décembre, mais avec des modifications que le Roi n'a pas voulu laisser subsister. En conséquence le parlement fut mandé à Verfailles le 23 de ce mois. Il s'affembla vers les a heures de l'après midi chez Mt. le premier-préfident : à 3 heures il se mit en marche. Le cortege étoit composé de 111 magistrats, répartis dans 28 voitures, escortées de la robe-courte à cheval. Arrivé à Versailles, le parlement fut conduit chez le Roi par Mr. le baron de Breteuil , fecretaire-d'état au département de Paris & par le maître des cérémonies. La porte sur le champ fermée, le Roi, oui étoit affis & couvert aiant auprès de lui Mr. le garde-des fceaux & tous les autres ministres. dit :

Mon parlement, qui connoit les régles & les formes, n'auroit pas dù insérer, dans un arrêt d'enregitrement destiné à être publié & affiché, des choses, qui devoient rester dans le secret des relations intimes, que je lui permets d'avoir avec moi. Je retrancherai de cet arrêt tout ce qui est étranger à son objet. Je trouve bon, que mon parlement m'avertisse, par de respectueus représentations, de ce qui peut intéresser le bien de mon service & le bonheur de mes peuples : mais je ne prétends pas, qu'il abuse de ma bonté & de ma consiance jusqu'au point de se rendre, en tous tems & en tous lieux, le censeur de mon administration. Je vais anéantir un arrêté aussi peu réssechi qu'indécemment rédigé.

Ici le Roi a fait lui-même les radiations d'une partie de l'arrêt, & de tout l'arrêté: il a ensuite ajouté:

54 Journal hift. & lies.

Je compte que mon parlement réglera les effets de fon zele d'après, les principes de fagesse, de respect & de soumisson, qui sont dans le cœur de chacun de ses membres, & dont il ne peut être excusable de s'écarter. Au surplus je veux qu'on sache, que je suis content de mon contrôleur-général; & je ne soussir pas, qu'on trouble par des inquiét tudes mal fondées l'exécution des plans, qui tendent au bien de mon Etat & au soulagement

de mes suiets.

Le Roi a fait lire alors par le greffier en chef l'arrêt, tel qu'il se trouve depuis les radiations faites par S. M. Ensuite il a dit: C'est ainsi que l'arrêt doit subsister, & voila comment je veux qu'il soit imprime & affiché. Alors le Roi a donné à Mr. le baron de Breteuil un papier qu'il a tiré de sa poche. & lui a dit de faire inscrire sur le regître par le greffier en chef tout ce qu'il venoit de dire. Mr. le baron de Breteuil l'a disté tout haut au greffier, à qui S. M. a ordonné d'en faire lecture : puis elle a dit à Mr. le premier-président de le signer. S'adresfant enfuite à Mr. Seguier . S. M. lui a dit. Vous avez bien entendu, que l'arrêt doit être imprimé tel qu'il est à présent. - Comme le parlement se retiroit, le Roi a appellé Mr. le premier président, & lui a dit : /e ne veux plus, que Mr. d'Amecourt soit le rapporteur de mes affaires : vous en indiquerez un autre à Mr. le garde-des-sceaux, oui m'en rendra comnte.

Le lendemain l'édit de l'emprunt fut publié. L'enregîtrement, en date du 21 de ce mois, porte, du très-exprès commandement de Sa Majesté. Le préambule de cet édit, portant création de quatre millions de rentes héréditaires, remboursables en dix ans, déclare que l'emprunt est particulierement destiné à éteindre les dettes de la dernière guerre.

Il ne faut pas s'attendre de tout l'hiver à de grands événemens politiques : l'échange projetté de la Baviere, qu'on disoit signé le 24 du mois dernier, le départ des Gouverneurs des Pais-bas, dont on cherche à étaier cette affertion, ne doivent pas faire fortune auprès des gens instruits des dispositions des principales Puissances de l'Allemagne, ainsi que de celles qui font garantes de la paix de Teschen. La ferme résolution du Duc de Deux-Ponts, qui n'a jamais varié dans fes principes. & qui ne renoncera dans aucun tems au bel héritage de ses peres, est encore un sûr garant, que, d'un côté, il n'y aura jamais d'échange volontaire, tandis que de l'autre la ligue germanique s'opposera à tout projet d'un échange forcé.

Le Mémoire de Mr. Caron de Beaumarchais pour les administrateurs de la compagnie des eaux de Paris a paru & n'a fait aucune fensation: on n'y a trouvé que les défauts qui conflituent la maniere de l'auteur. & nullement l'esprit & la verve qui ont inspiré quelques-uns des ouvrages publiés sous fon nom; ce qui confirme le foupcon que fon teinturier est mort ou absent. D'autres prétendent qu'il a perdu fon talent à St. Lazare, comme Linguet à la Bastille. Ces demeures font fatales à quiconque y porte plus

d'effronterie que de véritable courage : au refte on ne conteste pas moins les calculs confignés dans la brochure de Mr. de Beaumarchais que le mérite littéraire de l'ouvrage. Le prix des actions des eaux est tombé au lieu de s'élever. La réponse de Mr. de Mirabeau a pleinement triomphé des raisons de son adversaire; en trois jours une édition de 1500 a été enlevée. Les raisonnemens & les calculs paffent pour être fans réplique. Quant à la maniere de l'écrivain, on en peut juger par les deux morceaux fuivans. Le premier se trouve après l'exposition des motifs qui l'ont fait écrire fur les actions des eaux . & que M^T, de Beaumarchais avoit dénoncés comme tachés d'intérêt.

"Tels furent mes motifs, & peut-être ne font-ils pas dignes du fiecle où tout se fait pour l'honneur, pour la gloire & rien pour l'argent; où les chevaliers d'industrie, les charlatans, les baladins, les proxénetes n'eutent jamais d'autre ambition que la gloire, saus la moindre considération du prosit : où le trasic à la ville, l'agiotage à la cour, l'intrigue qui vit d'exactions & de prodigalités n'ont d'autre but que l'honneur sans aucune vue d'intérêt; où l'on arme pour l'Amérique trente vaisseaux chargés de fournitures avariées, de munitions éventées, de vieux fusis que l'on revend pour neus, le tout pour la gloire de contribuer à rendre libre un des mondes, & nullement pour les retours de cette expédition désintéressée; où l'on court en Angleterre négocier l'enlevement d'un malheureux libelliste, & quand on n'y peut parvenir, l'achat de son libelle, pour devenir en saite son correspondant, son agent, son ami par délicatesse, sans la plus légere spéculation d'avantage & de lucre; où l'on profane les

rhef d'œuvres du grand homme, en leur affociant tous les Juvenilia, tous les Senilia, toutes les rêveries qui dans sa longue carriere lui font échappées; le sout pour la gloire & nullement pour le profit d'être l'éditeur de cette collection monstrueuse; où pour faire un peu de bruit & par conséquent par amour de la gloire & haine du profit, on change le théâtre françois en tréteaux & la scéne comique en école de mauvaises mœurs; on déchire, on insulte, on outrage tous les Ordres de l'Etat, toutes les classes des citotens, toutes les loix, toutes les régles, toutes les bienséances, dut-on recevoir enfin de la main exécrable du despotisme la palme du martyre, qui devroit être réservée aux grands talens, aux grandes vertus, mais que rencontre quelquefois l'impudence. . . Ah! fans doute je n'aspirerai jamais à ce genre de gloire; je me sens trop incapable d'y atteindre ; je me bornerai à faire le bien & le profit de mes amis, aufli souvent & auffi longtems que je le pourrai, en servant la raison. en professant ce que je crois la vérité; & je laisse de bon cœur à d'autres leurs magnifiques destinées. "

L'autre passage fait la clôture de l'ou-

vrage.

"Pour vous, Monfieur! qui en calomniant mes intentions & mes motifs, m'avez force de vous traiter avec une dureté que la na-ture n'a mise ni dans mon esprit ni dans mon cœur; vous que je ne provoquai jamais, avec qui la guerre ne pouvoit être ni utile ni honorable; vous que je plains sincérement d'avoir pu descendre jusqu'à prostituer votre plume, déja trop avilie, à fervir la cupidité de ceux la même peut-être, qui vous ont imprimé la double flétrissure du ridicule & de l'infamie. . . . Croïez-moi , profitez de l'amere lecon que vous m'avez contraint de vous donner. Souvenez-vous qu'il ne suffit pas de l'impudence & des suggestions de cour, pour terrasser celui qui a ses forces en lui-même & dans un amour pur de la vérité. SouvenezJournal hift. & litt.

yous que, s'il est des hommes dont il est aife d'endormir les ressentimens à l'aide de leur amour-propre, & qui au prix de quelques éloges, laissent patiemment insulter leur morale, je ne suis pas de ces hommes. La critique la plus mordante de mes ouvrages & de mes talens m'eut laissé calme & sans humeur; vingt lignes de plates exagérations sur mon flyle & mon éloquence, en me dévoilant mieux votre baffesse, ne m'ont rendu que plus se-vere pour vos persides infinuations. Retirez vos éloges bien gratuits; car, fous aucun rapport, je ne faurois vous les rendre; retirez le pitoïable pardon que vous m'avez de-mandé; reprenez jusqu'à l'insolente estime que vous osez me témoigner; allez porter vos hommages à vos semblables, à ceux qui, pour tout sens moral, ont de la vanité. Pour moi, qui ne me connois d'autre mérite qu'un zele ardent à fervir la raison & la justice, qui ne trouvai jamais de talent que dans une forte persuasion, de noblesse que dans la bonne foi, de vertu que dans le courage utile; moi qui, pour tout vœu, n'aspire qu'à m'hono-rer jusqu'au tombeau, de mes amis & de mes ennemis, je laisse à jamais, vous, vos injures, vos outrages & je finis ce fatigant polémique qui vous laissera de longs souvenirs, en vous donnant à vous même un confeil vraiment utile : Ne songer qu'à mériter d'étre oublie. "

On dit que l'auteur de Figaro renonce à répondre. Il trouve que le comte de Mirabeau n'est pas assez plaisant; & en effet rien n'est moins plaisant que l'épigraphe: Egens, ignotus, inquies, dum libellis cuique periculum facessit, mox odium apud omnes adeptus, dedit exemplum, quod secuti ex pauperibus divites, ex contemptis metuendi, Tac. Ann, perniciem aliis ac postremum sibi invenere,

1. c. 74. " Né dans l'obscurité, sans ressources que

1ºintrigue, le voilà cet homme que ses libelles avoient rendu fi redoutable; charge aujourd'hui de la haine publique, qu'il e ferve à jamais d'exemple à ceux qui de pauvres devenus riches, qui du fein du mépris parvenus à se faire craindre, veulent perdre les autres & finissent par se

perdre eux-mêmes. ... Le public a été surpris de voir porter par le parlement un arrêt de prise de corps contre le cardinal de Rohan : mais il a été moins étonné de voir compris dans ce décret la dame la Motte, fon mari & Cagliostro, Son Emin. a été fort affectée de ce jugement. ainsi que son illustre famille. Depuis cette époque le maréchal de Soubise n'a plus paru au conseil. Le Roi lui a écrit à cette occasion une lettre, dans laquelle, approuvant la réfolution que Mr. le maréchal avoit prise de s'absenter pour quelque tems du conseil . Sa Maj. lui témoigne, avec des expressions pleines de bonté, la part qu'elle prend à sa situation. - Mr. de St. Sauveur, lieutenant de Roi de la Bastille, vient de se retirer: fa place a été donnée à Mr. de Pujet, major dans le corps établi à St. Denis. La retraite de Mr. de St. Sauveur, dans les circonftances présentes, a paru fort extraordinaire: on n'a pas manqué d'y prêter différens motifs; mais on penfe, que les affaires particulieres de cet officier l'ont seules déterminé à demander sa démission.

Mr. le Maistre, secretaite du conseil des finances, qui est une charge de 600 mille liv. a été arrêté ces jours derniers & conduit à la Bastille. Ce séjour lui est connu; il y avoit été renfermé pendant 15 mois lors de la révolution des parlemens: c'est lui qui avoit composé la fameuse requête de la noblesse de Normandie. On le vit passer & repasser dans un fiacre à la barrière de Belle-Ville; il fus fouillé la derniere fois qu'il se présenta. & on lui trouva deux planches d'une presse portative encore tout mouillées. Le syndic de la librairie appellé, ne voulut pas prendre fur lui de faire faisir cette presse; on instruisit Mr. le lieutenant-général de police de ce qui fe passoit; d'après un pareil renseignement on va faire des recherches chez Mr. le Maistre & on trouve dans la chambre d'un de ses domestiques une grande malle remplie d'imprimés & de minutes des arrêts du confeil. & autres libelles contre l'administration des finances dont on étoit inondé depuis un an ou deux. Il vient d'être transféré à la Conciergerie & fon affaire se plaide au Chatelet.

M'. le comte de Guibert a été élu par l'académie françoise, à la place de M' Thomas. Le Panthéon ouvert depuis le 8, attire beaucoup de monde. C'est là, où l'on peut voir, d'après les dépenses qu'on y fait, d'après la nombreuse cohue d'oisses qui or y promenent, combien les mains du pauvre doivent longtems s'exercer au travail pour suffire au luxe & aux caprices de certains êtres nuls, perroquets déhontés, qui n'ont d'autre mérite (encore est-il rare) que celui d'un jargon agréable.

15. Janvier 1786.

On avoit bien prévu que la Société philantropique penseroit très-peu au soulagement réel des pauvres * elle vient d'offrir 300 mille florins, hors du dépot des charités que des gens inconsidérés lui ont confié, pour transporter l'Hôtel-Dieu hors de la vue des Parisiens dans l'Isle des Cignes; sous prétexte que l'air de cet hôpital est mauvais. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu s'opposent comme nous l'avons déja dit *, à ce projet; ils remontrent que la fituation de l'hôpital qui existe, encourage la pitié & la bienfaisance publique; que le peuple fait des aumônes confidérables les jours de grandes fêtes, où la dévotion l'amene dans l'Eglise de Notre-Dame: que l'air des salles d'Opera est cent fois plus nuifible que celui de l'Hôtel-Dieu *. & que cependant tous nos élégans & élégantes s'y entaffent de plein gré, tandis que personne ne les oblige de respirer l'air de l'Hôtel-Dieu &c. On croit du reste que le gouvernement s'oppofera d'autant plus efficacement à ce nouveau projet, qu'il tend à aggrandir encore cette capitale par un grand nombre de maisons & de palais, tandis qu'on sent au contraire la nécessité de la diminuer: car on s'apperçoit de plus en plus des maux qui résultent pour l'agriculture & la population, du féjour de presque tous les seigneurs

& gens riches dans la capitale ou autres grandes villes du roïaume. Aussi dit - on que l'autorité songe à engager par des moïens convenables, mais efficaces, tous ces riches oissis qui promenent leur ennui de spectacles

* 1 Août 1785 p. 560.

* 15 Déc. 1785 p. 625.

* 1 Mai 1781 p. 28. Journal hift. & liet.

en spectacles, de club en club, de musée en musée, à passer au moins six mois de l'année dans leurs terres 6 malheureuses & même si infrudifiantes par leur absence (a)? Dans le septieme & huitieme fiecles, il v avoit une loi qui ordonnoit à tous les vaffaux qui vivoient alors à la campagne, de se rendre quaere fois l'année dans les villes épiscopales, pour y célébrer les quatre grandes fêtes (b). Cette

(a) 1 Décembre 1781 p. 494. - 1 Janv. 1784 p. 9. 1 Juin 1785 p. 188. 1 Septembre 1785 p. 27. Ci-dess p. 130. (b) Le système d'aggrandir & de peupler les capitales aux dépens des provinces, est trèsmoderne. La bonne politique avertit trop clai-rement des maux de cet étrange abus, pour qu'on fût tenté de les réaliser, avant que tou-tes les idées d'ordre & de félicité publique fussent altérées & confondues par la bavarde & étourdie philosophie. Dans le 16e. fiecle on ne connoissoit pas encore cette boursoussure des villes capitales. Charles Quint disoit qu'il mettroit Paris dans son Gand, & il avoit raison. - On favoit qu'entasser dans une seule ville la population & les ressources de l'Etat, c'étoit en faire de vastes goustres qui absor-bent tout & ne restituent rien; des foïers de séduction & de corruption, où s'abyment avec les resforts & les moïens de l'ordre les intérets les plus chers de la focieté humaine. Un auteur moderne, aussi éloquent que judi-cieux, remarque qu'un des grands avantages de l'Allemagne, c'est de n'être pas soutirée par une seule capitale, dont l'énormité seroit * 15 Fév. en raison de l'étendue de l'Empire *. Puissante 784 p. 251. vaste & belle région fournit des troupes à

toute l'Europe; soutient des guerres continuelles dans fon sein & en répare incessamment les ravages; peuple la Hongrie, la Tranfylvanie, la Pologne, la Russie, l'Amériloi étoit nécessaire afin de les retirer de leurs donjons où ils commettoient des vexations sans nombre, afin d'adoucir leur férocité par le séjour des villes & l'exercice des devoirs de religion: mais aujourd'hui ce séjour des villes est si funeste qu'il faudroit une loi contraire pour renvoïer les propriétaires dans les campagnes. (a)

Lettre

que par des émigrations continuelles. Il faut ajouter néanmoins comme une autre raison des ressources de l'Allemagne, que dans les petits Etats l'administration est mieux dirigée, plus sûre, plus conséquente, plus encourageante. Les grands Empires sont toujours en partie déserts. Sous les Romains l'Europe ressembloit à l'Amérique d'aujourd'hui. L'Italie même sut beaucoup moins peuplée qu'elle ne l'est depuis qu'elle est divisée en plusieurs Etats.

(a) Ce qu'il y a de très-facheux, c'est que lorfque ces gens prennent enfin le parti d'habiter leurs terres, ils n'ont plus l'esprit ni les qualités qu'il faut pour les vivisier. Ils y portent des idées de frivolité & de luxe qui ne font rien moins qu'afforties à la mifere du peuple. Voici ce qu'on lit dans une lettre rendue publique par un de mes amis. « Un » homme aimable, qui a long tems habité » Paris, est venu par hazard dans une terre » dont il porte le nom, & que cependant " aucun de fes ancêtres, depuis un fiecle enn tier, n'a jamais habitée. Le revenu de cette n terre est de plus de 30 mille livres, quoi-" qu'on n'y ait fait aucune amélioration. " Vous jugez, Monsieur, quel tort l'éloigne-" ment du Marquis de * * * & celui de fes » prédécesseurs a causé à un canton peu ferntile. Ajoutez qu'à deux lieues du Marqui-nfat de *** il y a une commanderie de Malte, où, de mémoire d'homme, on n'a wyu aucun chevalier féjourner plus de

Lettre écrite de Mayence à l'auteur du Journals

Je vois, Monsieur, par la réponse que vous me faites dans voire no. du 15 Décembre, p. 639,

» huit jours; & qu'à une égale distance du » château de mon voifin, on trouve une ab-» bave, qui a été mise en commende vers 3 1530. Depuis cette époque, le revenu de so la mense abbatiale n'a que rarement été so dépensé dans le pais qui le produit. Je ne 39 vous parle pas de deux ou trois prieurés 39 détruits & de plusieurs gentilshommieres » défertes qui nous entourent. Ce que je vous so dis, suffit pour vous faire présumer que le s, Marquis de * * * n'a trouvé auprès de lui » que des laboureurs réduits au plus étroit " nécessaire, & des journaliers mourans de faim, faute d'ouvrage. Ces derniers ont at-» tiré toute son attention. Frappé de la va-" riété des points de vue qui embellisent la , campagne, où fon château est placé, il tra-, vaille à un parc dans le genre pittoresque; , Mon voifin pouvoit mieux faire. Il a des , marais, il possede de vastes landes; les , chemins qui lui sont les plus nécessaires sont , peu praticables ; & il n'a songé qu'à un , parc anglois! Je donne du pain & de l'ocso cupation à des malheureux, me dit-il avec , fatisfaction. Je ne veux pas troubler sa joie; , mais celle que j'ai de le posséder seroit , plus pure, fi je le voïois plus occupé à , fertilifer fa terre qu'à la décorer. C'est une , fi belle chose que des champs couverts de ", riches moissons! Le Marquis de *** n'est ,, pas encore affez fenfible à ce genre de , beauté. Il ne fonge pas qu'il y a peu d'humanité à laffer les bras du pauvre pour fa-, tisfaire une vaine curiofité. Ne devons-nous pas compte à l'Etat du travail que nous lui pimpofons? N'en devons nous pas compte s, à la religion ? Elle seule perfectionne en , nous toutes les vertus ; & elle nous parle si se bien en faveur de l'indigence!

que vous ne lifer pas le journal des geifflichen Sachen, puisque vous vous arrêtez précisément à ce que je vous en cis, & que vous n'insister sur aucun autre article de leur singuliere satyre *. Je conçois qu'effectivement cette éphémeride ne penetre pas dans vos provinces où la langue allemande n'est pas en usage. Je crois donc devoir vous faire un précis de ce que ces Messieurs racontent de votre personne & de vos ecrits. D'abord ils croient jouir d'un plein triomphe, lorsqu'ils vous traitent d'Ex-Jésuite. C'est la pour eux un argument auquel ils ne voient pas de réplique. Ils ont cru que le G. V. d. L. ne tiendroit pas confre un tel raisonnement, & que vous allies leur faire incontinent amende honorable. Cependant pour plus grande sarete, ils ont fait l'éloge du Petrus Aurelius; & l'abbé de St. Cyran, ce grand faiseur de galimathias, est devenu tout à coup le faint chomé au bureau des geifilicen Cachen. Ils racontent que les Jesuites faisant voeu d'obeissance avengle à leurs supérieurs, ont toujours eu une haine aveugle contre les évéques; que deux Jésuites irlandois ou écossois, dont je ne vous répéterai pas les noms durs & désagréables, ont écrit qu'il falloit envoier promener tous tes évéques sans exception; que vous étes le général, le chef enthousiaste du parti ennemi de l'autorité épiscopale; & que c'est pour cela que S. M. I. & d'autres Souverains qui emploient à des choses importantes les Kerens, les Rautschin, les Schumacher, les Herzog &c, n'ont garde de songer à un homme qui n'a point de sentimens patriotiques ni éclairés.

Je crois avoir briévement, mais fidélement rendu leur article; cependant si je m'étois trompé, je suis bien sincérement disposé à mieux

faire. Je suis &c.

A Mayence le 3 Janvier 1786.

L. M. D. H.

REPONSE. Non, je ne lis pas le Journal des geistlichen Sachen; & j'ai ignoré que la diatribe contre les loix de l'Eglise universelle eut quelque rapport avec la société qui le rédige; mais je m'en tiens fans peine au fommaire que vous faites des injures & des calomnies accumulées contre moi. Je dis calomnies, ear c'en est une véritable & des plus odieuses, d'avancer que je suis le chef des ennemis de l'autorité épiscopale. Je défie les rédacteurs. & qui que ce foit, de citer une feule de mes expressions qui puisse faire nattre l'idée d'une si détestable anarchie. J'ai démontré qu'aucun évêque en particulier ne pouvoit abolir lesloix de l'Eglise universelle ; & puisque les périodistes n'ont pas touché à ce point, je per-fiste à croire plus que jamais, que j'ai raison.

S'ils infinuent que Mr. Kerens & d'autres font d'un avis différent, c'est une affaire qu'il leur reste à prouver. En attendant. ie suis fûr que l'illustre évêque de Neustat pense comme moi dans cette matiere, & qu'il regardera comme une calomnie punissable, l'op-position qu'on lui suppose à la doctrine générale des théologiens catholiques. - Quant à la finguliere observation, que ni l'Empereur ni d'autres Souverains ne songent à m'emploier; elle est affez réfutée par son contenu. Mes anciennes occupations sont tombées en désuétude, ce ne feroit pas pour moi une grace de m'y renvoïer; & pour de nouvelles, mon âge n'est pas propre à les apprendre. La remarque de nos gens prouve bien la fagesse de S. M. I., mais elle ne prouve nullement que j'ai eu tort de combattre les paradoxes de l'anonyme & de ses garants; & quand je vois que ces Messieurs font réduits à des si plates personnalités, j'avoue tout bonnement que je me goberge un peu de ma victoire.

Dans le dernier Journal, p. 21, l. 23, après intimider les Japonois, ajoutez par la puiffaince réelle de fon mattre. P. 46, l. avant-dern. il n'y pas, lifez i thou.

P. 87, l. 23 Pithon, lifez i thou.